

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Législature 2020 – 2025**

**Procès-verbal**

**de la séance du mardi 21 juin 2022 à 20h00**

Mme Mélina BUNTSCHU,  
Présidente



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 juin 2022  
20h00 - Salle du Conseil municipal

2020 - 2025  
20

## PROCÈS-VERBAL

Présents	Mme Mélina BUNTSCHU, Présidente, M. Fabrice AMBERT, M. François AMBROSIO, M. Claude ANGELOZ, M. Nicolas AUBERT, Mme Sophie BOBILLIER, Mme Gladys Acosta BRANDRUP, M. Cédric BRINER, M. Gilles-Olivier BRON, Mme Anne COMPAGNON KAUFMANN, Mme Sylviane COVER, Mme Lucia DAHLAB, Mme Céline FORNEY, Mme Anabela FRAGA, M. Manuel GOMES DE ALMEIDA, Mme Diane GRABER, M. Thibaut JOTTERAND, Mme Barbara LANZILAO, M. Yves MAGNIN, M. Pablo MARIN, M. Johan MARTENS, M. Rinor METUSHI, M. Howard NOBS, M. Daniel NOËL, Mme Thérèse OSMAN WATA, M. Michel RENAUD, Mme Ana ROCH, M. Christophe RUSSI, Mme Elisabeth SANTI, Mme Eylem TAS POLAT, Conseillers municipaux
Excusés	Mme Vida AHMARI, M. Serge BURNIER, M. Thierry CERUTTI, M. Wahba GHALY, Mme Marie-Rose MILANO, Mme Leila MÜLLER, M. Jean-Pierre TOMBOLA, Conseillers municipaux
Assistent	M. Gian-Reto AGRAMUNT, Maire, MM. Mathias BUSCHBECK et Martin STAUB, Conseillers administratifs, M. Michel BUERGISSER, Secrétaire général, Mmes Marie-Christine HASSLER-BEZZOLI et Nastassia LECOCQ, secrétaires

### Ordre du jour

<b>SÉANCE PUBLIQUE : 20H00</b>	<b>3</b>
<b>1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MAI 2022</b>	<b>3</b>
<b>2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>4</b>
<b>3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF</b>	<b>7</b>
<b>4. RAPPORTS DE LA COMMISSION SOCIALE, JEUNESSE ET ENFANCE</b>	<b>10</b>
4.A) POUR DES RENCONTRES PRÉ OU POST RETRAITÉS (M 149 – 22.02) (MME LANZILAO, RAPPORTEURE)	10
4.B) POUR DES CAMPS FAMILLES À VERNIER (M 150 – 22.02) (M. MARTENS, RAPPORTEUR)	13
<b>5. RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ</b>	<b>21</b>
5.A) POUR UNE LIMITATION DE L'ACCÈS NOCTURNE AUX PRÉAUX DES ÉCOLES (M 167 – 22.04) (M. MARTENS, RAPPORTEUR)	21
<b>6. RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ</b>	<b>33</b>
6.A) VROUM VROUM AU CHEMIN DE LA MURAILLE (M 174 – 22.04) (M. MARTENS, RAPPORTEUR)	33
<b>7. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>40</b>
7.A) CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 285'000.00 POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – PARTIE TECHNIQUE (MMES BUNTSCHU ET COVER, MM. ANGELOZ, BRON, MAGNIN, NOËL ET TOMBOLA) (DM 184 – 22.06)	40
<b>8. PÉTITIONS</b>	<b>45</b>
8.A) NON À LA MISE EN SENS UNIQUE DE LA RUE DU VILLAGE (PE 179 – 22.06)	45
8.B) ÉVITER LE TRANSIT INJUSTIFIÉ DE VÉHICULES AU CHEMIN DES FLORALIES, 1216 COINTRIN (COMMUNE DE VERNIER) (PE 187 – 22.06)	48
<b>9. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF</b>	<b>49</b>
9.A) RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF À L'INTERDICTION D'AFFICHAGE À DES FINS COMMERCIALES (DA 182 – 22.06)	49
<b>10. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF</b>	<b>50</b>

<b>11.</b>	<b>MOTIONS</b>	<b>51</b>
11.A)	POUR UNE FLOTTE COMMUNALE DÉ-CARBONNÉE (MMES OSMAN WATA, BOBILLIER, COMPAGNON KAUFMANN ET DAHLAB ET M. BRINER) (M 181 – 22.06)	51
11.B)	UNE VOITURE EN AUTOPARTAGE À 5 MIN. DE CHEZ MOI ! (MMES DAHLAB, BOBILLIER, LANZILAO ET OSMAN WATA ET M. BRINER) (M 183 – 22.06)	55
11.C)	DES CAMIONS POUBELLES ÉLECTRIQUES (M. BRINER, MMES COMPAGNON KAUFMANN, DAHLAB ET OSMAN WATA) (M 185 – 22.06)	59
11.D)	POUR UN CATALOGUE DES PRODUITS DE LOCATION (M. BRINER ET MME BOBILLIER) (M 186 – 22.06)	63
<b>12.</b>	<b>RÉSOLUTIONS</b>	<b>67</b>
12.A)	MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTRAPARLEMENTAIRES DE LA LÉGISLATURE 2020-2025 (R 180 – 22.06)	67
<b>13.</b>	<b>INTERPELLATIONS</b>	<b>68</b>
<b>14.</b>	<b>QUESTIONS ÉCRITES</b>	<b>68</b>
<b>15.</b>	<b>QUESTIONS ORALES</b>	<b>68</b>

Vernier, le 27 juin 2022 / rbar

## **SÉANCE PUBLIQUE : 20H00**

La séance publique est ouverte sous la présidence de Mme Mélina BUNTSCHU.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : je vous remercie de prendre place, s'il vous plaît, car nous allons commencer notre séance.

Y a-t-il des excusés ? M. MAGNIN.

**M. MAGNIN** : Mme Leyla MÜLLER, qui est en plein examen.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci. M. MARTENS.

**M. MARTENS** : merci Mme la Présidente.

J'aimerais excuser Mme MILANO, M. TOMBOLA et M. GHALY.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : c'est noté. Merci.

J'excuse également M. BURNIER.

Bienvenue à toutes et tous. M. le Maire, Messieurs les Conseillers administratif, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Monsieur les membres de l'Administration.

Je salue également la présence des représentantes de l'Association des parents d'élèves de Vernier-Village, le public et Mme MONFRINI, de la presse.

J'ouvre cette séance.

### **1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MAI 2022**

---

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : nous allons commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2022.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main.

**Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2022 est accepté par 24 OUI (7 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 2 ALTERNATIVE, 2 PLR, 2 UDC, 1 I) et 2 abstentions (1 SOCIALISTES, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX).**

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

## 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : en préambule, nous allons éclaircir le point sur la dénomination du groupe anciennement PDC-VERT'LIBERAUX. Nous avons pris la décision, au Bureau, suite à une concertation avec le Service des votations et élections, qu'à l'oral nous désignerons le parti en tant que « LE CENTRE-VERT'LIBERAUX », et qu'à l'écrit, pour les documents publics et formels, nous ajouterons une légende par souci de traçabilité, où il sera mentionné l'ancien nom « PDC-VERT'LIBÉRAUX ».

M. MAGNIN, vous avez la parole.

**M. MAGNIN** : oui, je vous remercie. Non pas pour intervenir très longuement je vous rassure. Simplement pour trouver très étrange ce système qui consiste à dire que lorsqu'on change de nom, on ne peut pas s'en afficher.

J'imagine, Mesdames, Messieurs, que chacun d'entre nous pourrait, dans le cadre de sa vie privée, devoir changer de nom. Je trouverais assez extraordinaire que si une de ces dames se mariait, divorçait ou changeait de nom, on l'oblige à conserver tout au long de sa vie politique son nom au motif de la traçabilité. À mes yeux, c'est juste ridicule.

Mais la solution trouvée est excellente. Nous continuerons ainsi. Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. MAGNIN.

M. MARTENS, je vous écoute.

**M. MARTENS** : j'avais juste une question. Est-ce que les rapports sont des documents officiels ou c'est de l'oral ?

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : nous avons décidé que sur les documents publics, il y aurait la dénomination initiale, pour une question de traçabilité. Merci pour votre question.

*Arrivée de MM. BRINER et METUSHI à 20h08.*

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : je reviens sur les communications du Bureau.

Nous avons reçu un courrier concernant un recours contre le projet de sens unique à la rue du Village, auquel était jointe une pétition, qui sera traitée au point idoine de l'ordre du jour. Une réponse a été apportée à ce courrier.

M. MARIN, vous avez la parole.

**M. MARIN** : merci Mme la Présidente.

Pourrions-nous en avoir la lecture, s'il vous plaît.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : oui, bien sûr, mais quel document souhaitez-vous que nous lisions ? M. MARIN, je vous écoute.

**M. MARIN** : j'ai cru comprendre qu'il s'agit d'un courriel auquel est jointe une pétition. J'aimerais demander la lecture du courriel, si cela est possible.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : c'est noté. M. le Secrétaire, je vous passe la parole.

**M. ANGELOZ, Secrétaire** : il s'agit du courriel de M. Michel BUERGISSER, Secrétaire général, adressé le 19 mai 2022 à M. Christian ARROYO, représentant des signataires de la pétition PE 179 – 22.06.

*Objet : recours contre le projet de sens unique rue du Village – FAO du 3 janvier 2022*

*Cher Monsieur,*

*Votre courriel de ce jour, dont le Bureau du Conseil municipal prendra connaissance lors de sa séance du 13 juin prochain, m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.*

*Je vous informe que votre pétition sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal du 21 juin 2022.*

*Pour le surplus, je vous signale qu'une réponse à votre message vous parviendra ultérieurement.*

*En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous adresse, cher Monsieur, mes salutations distinguées.*

*Michel BUERGISSER  
Secrétaire général*

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : c'est bon ? Très bien. Alors je continue.

Nous avons reçu un courriel contenant le règlement pour le tournoi de football des élus qui se déroulera dimanche.

Nous avons reçu le courrier de démission du Conseil de fondation de la Fondation des maisons communales (FMCV) de Mme Monique AMBROSIO.

Nous avons reçu une invitation, de la part du Conseil d'État, pour un atelier « Fresque pour le climat » qui a eu lieu le 18 juin 2022 à laquelle nous avons répondu.

Nous avons reçu une invitation à l'inauguration du Campus sud de l'École allemande le 21 mai dernier. Je m'y suis rendue.

Nous avons reçu un courrier de l'Association des communes genevoises (ACG) auquel était joint le procès-verbal d'entrée en force de la décision de l'ACG du 6 avril 2022.

Nous avons également reçu une invitation de la Maison de quartier et Jardin Robinson ChâBal, adressée à toutes et tous, à la projection du film « L'accueil libre aux Jardins robinson et terrains d'aventure » dont j'ai annoncé ma présence pour le 25 août prochain à 18h30.

Nous avons reçu un courrier d'habitants du bout de la rue du Village demandant de maintenir le tracé originel du cortège des Promotions et qui s'interrogent sur ce changement. Une réponse sera apportée aux personnes concernées.

M. MARTENS, vous avez la parole.

**M. MARTENS** : oserais-je vous demander la lecture de ce courrier ? Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : bien sûr. M. le Secrétaire, vous avez la parole.

**M. ANGELOZ, Secrétaire** :

*Pour les habitants du bout de la rue :*  
*Marianne WIDMER et Josette MARTENS*  
*64A, rue du Village*  
*1214 Vernier*

*Vernier, le 10 juin 2022*

*AU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNIER*  
*À l'attention de Mme Mélina BUNTSCHU*  
*Présidente du Conseil municipal*  
*9, rue du Village*  
*1214 Vernier*

*Concerne : Cortège des Promotions*

*Madame la Présidente,*

*Nous avons lu avec plaisir dans l'ActuVernier No 3 le retour du cortège des Promotions, en cette fin d'année scolaire 2021-2022. Mais à notre grand regret, nous avons aussi appris qu'il sera écourté et qu'il n'est plus prévu d'aller jusqu'au bout de la rue du Village, avant de rebrousser chemin.*

*Or, nous sommes nombreux dans ce dernier tronçon à y assister à chaque occurrence, qui plus est en famille, de plusieurs générations. Les grands-parents, parents, frères et sœurs en âge préscolaire ou désormais trop âgés pour défiler se réjouissent d'applaudir depuis terrasses et balcons, ou assis sur le muret du parc Chauvet-Lullin, les élus comme les enfants, qui passent en costumes de fête.*

*Serait-il possible de maintenir le tracé originel, afin que tous puissent profiter de cette magnifique tradition, à laquelle nous tenons beaucoup ?*

*Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de notre meilleure considération.*

**Mme BUNTSCHU, Présidente :** merci M. le Secrétaire.

Nous avons reçu une invitation de DIABETE-GENÈVE, adressée à toutes et tous, à la campagne de dépistage gratuit du diabète qui s'est déroulée les 16, 17 et 18 juin au Lignon.

Nous avons adressé un courrier de condoléances à Mme Leyla AHMARI à la suite du décès de son mari. Mme Leyla AHMARI a été Présidente de notre Conseil. Il s'agit également du beau-frère de Mme Vida AHMARI, Conseillère municipale. Je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence.

*L'assemblée se lève et observe une minute de silence.*

**Mme BUNTSCHU, Présidente :** vous pouvez prendre place. Merci.

Nous avons reçu un courrier de Mme ROCH concernant la présidence des commissions auquel nous avons répondu.

Nous avons également reçu une invitation de l'Association Sel et Poivre.

Nous avons reçu un courrier accompagné d'une pétition s'intitulant « Éviter le transit injustifié de véhicules au chemin des Florales, 1216 Cointrin (commune de Vernier) ». Vous la trouverez au point correspondant de notre ordre du jour.



Nous avons reçu une demande de soutien de l'Association JeunesParents, Suisse romande. Nous accuserons réception et ferons suivre ce courrier au Conseil administratif.

J'en ai fini avec les communications du Bureau.

Nous passons au point 3) de l'ordre du jour.

### 3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : M. le Maire, vous avez la parole pour les communications du Conseil administratif.

**M. AGRAMUNT, Maire** : merci Mme la Présidente de bien vouloir nous donner la parole ce soir pour vous donner quelques informations au niveau communal !

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

#### 1 Population et chômage<sup>1</sup>

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont celles du mois de mars 2022. Elles font état d'une population de 36'368, soit une augmentation de 590 personnes par rapport au nombre d'habitantes et habitants recensé en décembre 2021.

Quant au chômage<sup>2</sup>, la Commune comptait 767 chômeur-euse-s à fin mai 2022 contre 846 à fin avril, soit une diminution de 79 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 445 contre 415 à fin avril 2022, soit là une augmentation de 30 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'212 contre 1'261 à fin avril 2022, soit une diminution de 49 personnes.

#### 2 La plage au Lignon

Comme vous le savez, Le Lignon dispose depuis plusieurs années, à l'initiative du contrat de quartier et sous l'impulsion de bénévoles, d'un terrain de beach volley qui crée une animation appréciée des habitantes et des habitants. Cette année, le beach s'ouvre le 8 juillet jusqu'à fin août. Différents services communaux ont été sollicités pour accompagner les exploitants afin de gérer la terrasse victime de son succès. Des aménagements éphémères ont été prévus pour simplifier la tâche des

---

<sup>1</sup> Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

<sup>2</sup> Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

bénévoles ainsi que les modalités d'exploitation. Les services de proximités (APM et Correspondants de nuit) seront particulièrement attentifs.

### 3 Contrats de quartiers – nouvelle organisation pour une vigueur renouvelée

À l'exemple du point précédent, il n'est pas inutile de rappeler l'importance des contrats de quartiers dans la vie de notre Commune. La réussite de cette structure innovante passe par la mobilisation forte des personnes qui donnent de leur temps et de leur énergie au sein des comités de pilotage (COFIL) et groupes de projets. Or, ces dernières années, nous avons observé une certaine difficulté à trouver de nouvelles représentantes et nouveaux représentants issus de la société civile. De même, il a été observé que la participation s'étiolait, avec souvent des séances ne réunissant que la moitié des personnes concernées.

Il a donc été décidé de réduire le nombre de comités de pilotage de 6 à 4, en regroupant les comités de pilotage du contrat de quartier de Châtelaine-Balexert avec celui des Libellules - Gordon-Bennett. De même, il y aura un seul comité de pilotage pour Les Avanchets et l'Étang. La proximité géographique joue évidemment un rôle dans ce regroupement fonctionnel. Aire-Le Lignon et Vernier-Village continueront d'avoir un COFIL dédié.

L'émergence de projets ne sera pas freinée par ces regroupements, mais au contraire certainement stimulée par la possibilité de les conduire à diverses échelles.

Afin de pouvoir mettre en place ces nouvelles structures début novembre, l'été sera consacré à préparer les renouvellements nécessaires. Le Service de la cohésion sociale informera plus largement les personnes et entités concernées, dont les formations représentées au sein de ce Conseil, pour préparer de manière harmonieuse les nouvelles compositions des COFIL qui seront soumises à votre Conseil en octobre.

### 4 Importantes discussions au sein de l'Association des communes genevoises (ACG)

À l'occasion d'une Assemblée générale extraordinaire qui aura lieu demain, l'ACG débatera de propositions de modification de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité.

Ces débats sont devenus nécessaires notamment pour intégrer les effets de la LAPSA (loi sur l'aide aux personnes sans abri), mais aussi pour garantir un usage raisonné du Fonds intercommunal (FI). Les discussions préparatoires permettant l'élaboration de différents scénarii ont tenu compte des charges particulières des villes.

S'agissant d'un renforcement des mécanismes péréquatifs, les variantes ont toutes un impact favorable sur les finances de notre Commune.

Les débats s'annoncent cela étant vigoureux ; votre Conseil administratif, qui se rendra in corpore à cette séance, défendra avec pugnacité les intérêts de Vernier sur fond de modèles qui sont rationnels et cohérents avec les valeurs ancrées dans notre Constitution.

Nous ne manquerons pas vous présenter les résultats de cette AG lors d'une prochaine commission.

### 5 Internalisation du contrôle du stationnement

À l'instar de plusieurs communes (Onex, Lancy, Meyrin notamment), Vernier souhaite rapatrier le contrôle du stationnement au sein de ses services. Cette proposition, dont votre Conseil sera plus amplement informé, s'inscrit dans une réflexion organisationnelle permettant de soulager les agents de la police municipale de certaines tâches, leur permettant ainsi de se consacrer plus largement encore aux activités d'ilotage et aux prérogatives conférées par la loi.

L'expérience et les simulations effectuées montrent au demeurant que cette internalisation amène un avantage financier.

Dans cette logique, la convention liant la Commune à la Fondation des parkings a été résiliée. Le Conseil administratif tient à souligner que la Fondation a été tout au long de ces années un partenaire exemplaire, délivrant avec rigueur et qualité les prestations attendues.

Formellement, ce projet ayant des conséquences budgétaires, fussent-elles positives, il sera in fine également examiné dans le cadre de l'adoption du budget 2023.

6 CMNet

Le Service intercommunal d'informatique (SIAGG) va lancer une refonte de l'application CMNet.

Après plus de 10 ans d'exploitation, l'application va être revue notamment pour améliorer son ergonomie.

Un sondage vous sera adressé à la fin de l'été afin de guider le travail des informaticiens. Les informations recueillies de manière large seront complétées par des appréciations plus fines qui ressortiront d'entretiens individuels avec certains utilisateurs.

Je vous invite à prendre le temps nécessaire pour répondre à ces sollicitations. Je suivrai avec une attention toute particulière ce projet structurant pour nos activités.

7 Tournoi des élus

Une équipe verniolane défendra nos couleurs lors du tournoi de foot des élus qui aura lieu dimanche prochain à Perly-Certoux.

Mmes AHMARI, BRANDRUP, ainsi que MM. CHAPPAZ (ancien Conseiller municipal), JOTTERAND, MARIN, METUSHI et les trois Conseillers administratifs mouilleront leur maillot.

Il est temps de composer un kop d'enfer pour cette circonstance, pour être certains que votre équipe jamais seule ne marchera.

**M. AGRAMUNT, Maire** : Mme la Présidente, j'en ai terminé avec ces communications. Je vous souhaite d'ores et déjà à toutes et tous un très bel été.

*Arrivée de M. NOËL à 20h20.*

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. le Maire.

Je profite de ce moment pour remercier M. BUSCHBECK, qui a été Maire durant une année, et féliciter M. AGRAMUNT pour son accession à la Présidence du Conseil administratif, soit à la fonction de Maire.

*L'assemblée applaudit.*

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : nous passons au point 4) de l'ordre du jour.

#### **4. RAPPORTS DE LA COMMISSION SOCIALE, JEUNESSE ET ENFANCE**

---

##### **4.A) POUR DES RENCONTRES PRÉ OU POST RETRAITÉS (M 149 – 22.02) (MME LANZILAO, RAPPORTEURE)**

---

*Rapport de la commission sociale, jeunesse et enfance du 24 mai 2022*

*Rapporteur : Barbara LANZILAO*

##### **M 149 – 22.02 POUR DES RENCONTRES PRÉ OU POST RETRAITÉS**

*Introduction d'un motionnaire (SOC) : Certaines personnes se retrouvent déstabilisées et angoissées au moment de la retraite alors que d'autres se sentent très à l'aise durant cette période. Ces deux publics pourraient se rencontrer pour construire quelque chose ensemble (sans oublier les Promotions seniors de la Commune).*

*Par exemple : organiser des 'cafés-croissants' pour les retraités à une fréquence qui reste à définir, ce projet est une manière de créer un lien social.*

*Mme FIORETTA, Déléguée aux seniors au Service de la cohésion sociale : La retraite est un changement qui amène de nouvelles opportunités et des inquiétudes. Il faut réapprendre à gérer son temps et son horaire. Parfois, les retraités ont du mal à continuer à se sentir utiles, et à donner un sens à ce nouveau chapitre de la vie. C'est aussi souvent un écueil dans la situation financière, car 40% des personnes retraitées voient leurs revenus diminuer. C'est aussi un chamboulement au niveau du réseau social et de la vie de couple car il faut réapprendre à vivre ensemble.*

*Il est très important d'anticiper ce passage à la retraite. Des ateliers de préparation à la retraite sont proposés par certaines grandes entreprises ou par des fondations, telles que :*

- *la Fondation AVANTAGE, créée par PRO SENECTUTE, pour des personnes âgées de 45 à 65 ans ; les sujets des ateliers tournent autour du maintien de l'employabilité pour les personnes autour de 50 ans, des questions psycho-sociales et de santé pour identifier les changements et définir les futures activités et des questions financières ;*
- *la Fondation INNOVAGE ; la Déléguée aux seniors n'ayant pas pu la contacter, elle se demande si cette fondation existe toujours. ; elle proposerait des ateliers mis en place par des jeunes retraités pour des pré-retraités ; elle s'adresserait à un public de cadres ;*
- *la Fondation FORCES NOUVELLES ; des modules présentant toutes les possibilités offertes par telle ville ou les institutions cantonales en termes de conférences, loisirs, formation, bénévolat, etc. sont organisés ; les modules visent à réfléchir aux changements et sont moins pragmatiques que les ateliers proposés par la Fondation AVANTAGE.*

*Différentes villes proposent à leurs habitants des cours de préparation à la retraite. Elles ont aussi des ateliers spécifiques pour les personnes migrantes qui souhaitent retourner dans leur pays à la retraite.*

*En 2009 et 2011, la Ville de Lancy avait proposé des ateliers de préparation à la retraite pour ses habitants âgés entre 60 et 65 ans en collaboration avec PRO SENECTUTE et qui avaient rencontré un vif succès.*

*À Vernier, il y a les Promotions seniors et deux séances seront organisées en septembre et octobre concernant les prestations financières à la retraite mises en place avec PRO SENECTUTE et l'Hospice général. Déjà 300 personnes ont fait part de leur intérêt à participer à ces séances.*

*L'enjeu d'une telle initiative est de toucher les personnes qui en ont réellement besoin car les messages préventifs accentuent souvent les inégalités puisque ce sont souvent les personnes qui vont bien qui s'emparent du projet. Il est donc important de réfléchir à une manière de faire qui puisse atteindre les personnes les plus vulnérables.*

*Ces discussions devraient préférablement être encadrées par un professionnel. Selon l'expérience acquise avec les groupes de parole « Proches aidants », il est important de poser un cadre à la discussion et de ne pas juger l'autre. Un cadre clair permet d'avoir une discussion plus libre.*

*M. KETTENACKER, Chef du service de la cohésion sociale : La solution proposée pour répondre à la motion serait la création d'ateliers dont la fréquence est encore à définir. Si l'Administration publique s'empare de l'organisation de ces ateliers, il serait intéressant d'y injecter un contenu d'informations sociales de prévention. Une thématique est aussi une base de rassemblement, avec une dimension participative d'échanges, d'expérience et de discussions autour d'un café.*

*Ce format simple pourrait être assuré par un prestataire externe, tel que PRO SENECTUTE (le prix d'une séance pourrait s'élever entre CHF 1'000.00 et CHF 2'000.00).*

*Un atelier par année pourrait être organisé dans un premier temps et augmenté en fonction du succès rencontré.*

*À compléter par des rassemblements organisés de manière spontanée par la société civile, tels que des stamm dans des lieux de rencontre publics où des retraités organiseraient des rencontres pour d'autres retraités.*

*La plus-value de l'intervention d'une administration publique est d'injecter une dimension « information sociale ».*

*Le motionnaire (SOC) approuve l'intervention d'un professionnel pour aider à débloquer les choses au lieu d'avoir des discussions vides.*

*Un commissaire (ALTERNATIVE) estime que ces propositions sont louables pour désenclaver des personnes isolées. Néanmoins, elles vont gonfler les dépenses de la Commune. Ce projet n'est pas une innovation car de nombreuses choses ont été mises en place depuis de nombreuses années, et ce type de projet s'immisce trop dans la vie des retraités. Ce projet est donc plutôt destiné à des retraités en situation de vulnérabilité qui ne représentent pas la majorité. Toutefois le principe reste intéressant, mais il faut limiter l'implication de la Commune et des assistants sociaux car les problèmes ne sont pas les mêmes pour un retraité moyen et une personne dans la précarité, et ce genre de projet amène une infantilisation des personnes. Il préfère le concept des stamm sans que cela devienne une institution.*

*Pour un commissaire (VERT.E.S), il est important de mettre l'accent sur la sociabilité, et prendre en considération que certains retraités se retrouvent sans activité et sans lien social (hormis celui familial si ce dernier est existant). Dès lors, la proposition de rencontres pourrait les intéresser.*

*Pour M. STAUB, Conseiller administratif, le projet proposé ne va pas mettre en péril le budget de la Commune. L'avantage de ce projet est de pouvoir le tester sur les budgets constants. En cas de succès, les Conseillers municipaux seront à nouveau consultés pour voir si les budgets peuvent être augmentés, la Commune ne va pas imposer un système ou une prestation.*

*Le but de ce projet n'est pas de remplacer les clubs d'ainés ou d'autres lieux présentant des échanges spontanés. L'intervention d'un professionnel peut amener une plus-value aux discussions. La prestation sera externalisée et confiée à des personnes qui ont l'habitude de ce genre de thématique, comme PRO SENECTUTE, car la Délégation aux seniors s'occupe plutôt de personnes précarisées.*

*Ce projet sera testé et un bilan sera effectué pour voir s'il est pertinent de le maintenir. La Commune mettra à disposition des lieux de rencontres.*

**VOTE :**

*Acceptons-nous la motion M 149 – 22.02, Pour des rencontres pré ou post retraités ?*

**8 OUI (3 SOC, 1 VERT.E.S, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 UDC)**

*La motion est acceptée à l'unanimité.*

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : Mme LANZILAO, vous étiez rapporteure. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

**Mme LANZILAO** : non, je n'ai rien à ajouter. Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci. Ce projet de motion a été accepté à l'unanimité en commission.

J'ouvre un premier tour de parole.

Mme FRAGA, je vous en prie.

**Mme FRAGA** : merci Mme la Présidente.

Notre groupe est bien conscient des inquiétudes de chacun au moment d'envisager le passage imminent de la vie active à la retraite. Un tel chamboulement de vie sociale, financier et émotionnel n'est pas toujours simple.

Néanmoins, comme l'a si bien présenté en commission Mme FIORETTA, déléguée aux seniors au Service de la cohésion sociale, il existe déjà trois associations actives qui proposent des ateliers, soit la Fondation AVANTAGE créée par PRO SENECTUTE, la Fondation INNOVAGE et la Fondation FORCES NATURELLES.

À Vernier, comme vous avez pu le lire dans le procès-verbal de la commission, il y a déjà deux séances de prévues cette année en collaboration avec PRO SENECTUTE et l'Hospice général.

Nous ne pouvons que vous rappeler notre aversion par rapport aux doublons. Nous n'entendons pas nous départir de cette vision de la société, qui relève du principe de la responsabilité. L'argent du contribuable ne doit pas servir à dupliquer ce qui existe déjà.

Notre groupe ne votera pas ce projet.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci Mme FRAGA.

Y a-t-il une autre demande de parole ? Mme ROCH.

**Mme ROCH** : merci.

Je pense que ma préopinante a bien résumé la situation. Donc, nous ne soutiendrons pas non plus ce texte.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci Mme ROCH.

Y a-t-il une autre demande de parole ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc passer au vote final.

M. le Secrétaire, pouvez-vous lire l'invite, s'il vous plaît ?

**M. ANGELOZ, Secrétaire** :

*le Conseil municipal de Vernier*

**invite le Conseil administratif :**

à proposer un concept de journées, atelier ou autre type de rencontre, au niveau municipal, entre pré ou post retraité-e-s, dans le but de faciliter et rassurer celles et ceux d'entre eux qui auraient des difficultés face à ces changements de vie.

**M. ANGELOZ, Secrétaire** : j'en ai terminé Mme la Présidente.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. ANGELOZ.

Nous allons passer au vote. Celles et ceux qui acceptent la motion M 149 – 22.02 sont priés de lever la main.

**La motion M 149 – 22.02, Pour des rencontres pré ou post retraités, est acceptée par 16 OUI (8 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 2 PLR) et 13 NON (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 2 ALTERNATIVE, 1 PLR, 3 UDC, 1 I).**

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : nous passons au point suivant.

#### **4. B) POUR DES CAMPS FAMILLES À VERNIER (M 150 – 22.02) (M. MARTENS, RAPPORTEUR)**

*Rapport de la commission sociale, jeunesse et enfance du 24 mai 2022*

*Rapporteur : Johan MARTENS*

##### **M 150 – 22.02 POUR DES CAMPS FAMILLES À VERNIER**

*Une motionnaire (SOC) constate que certaines familles de la Commune ne partent pas en vacances faute de moyens ou à cause de difficultés organisationnelles. Le projet mis en place par la Maison de quartier des Libellules, qui organise un camp pour les familles, rencontre un vif succès. Les motionnaires estiment qu'un camp familles sur le principe du centre aéré (qui rentrerait éventuellement dans le programme du centre aéré d'été) pourrait plaire et intéresser de nombreuses familles de Vernier. Ce type de camp permet de créer des liens de solidarité et des échanges durables, notamment dans les quartiers. À la Maison de quartier Le Quart'île, une sortie prévue à travers la Suisse pour les familles rencontre aussi un grand succès. Il y a donc un réel besoin et une demande des familles verniolanes de pouvoir bénéficier du cadre des maisons de quartier pour créer des liens entre les habitants. La motion demande au Conseil administratif d'étudier la mise en place de ces camps et leur financement. Ce projet de camps familles doit rester dans le cadre d'une équipe. Les besoins devraient être similaires dans tous les quartiers. La Commune doit lancer une dynamique en essayant de mobiliser les animateurs ou les projets autour d'une mobilisation des familles pour des répercussions positives.*

*M. KOLLER, Délégué à la médiation et à l'animation au SCS, indique que la thématique des familles ne pouvant pas partir en vacances est souvent abordée dans les médias à cette période pré-estivale, mais il est difficile de chiffrer les besoins sur la Commune.*

*La Ville de Vernier met beaucoup de moyens pour proposer durant les 7 semaines d'été des offres destinées principalement aux enfants de 4 à 12 ans. Les maisons de quartier proposent des centres aérés à la journée, de 8h à 18h. Les maisons de quartier des Avanchets et d'Aire-Le Lignon disposent du terrain de Sézegnin, propriété de la Ville de Vernier, deux fois par semaine durant les 2 mois d'été. La Maison de quartier Le Quart'île organise un camp sur son site et la Maison de quartier des Libellules va sur le terrain de l'ABARC. Le Jardin Robinson du Lignon et la Maison de quartier ChâBal proposent aussi des accueils libres à la journée sur leur site pour les enfants du quartier. La Maison des jeunes de l'Eclipse ou la*

*Carambole, destinées à un public de 12 à 16 ans, proposent des camps d'une semaine en Suisse ou à l'étranger.*

*Depuis 2018, la Maison de quartier des Libellules propose un camp familles composé d'enfants, d'adolescents, de parents et de personnes âgées pour offrir un moment de vacances et pour tisser des liens avec ce public, soit 40 à 60 personnes par semaine.*

*L'Association ESCAPADE FAMILIALE propose une prestation similaire au niveau cantonal. Cette structure émane de la HETS et a un lien fort avec la FOJ. Les étudiants de la HETS sont très impliqués dans l'encadrement et dans la préparation du camp. Ce type de camp ne concerne qu'une dizaine de familles. Une participation financière des familles est requise, même symbolique. Les autres financements proviennent de fonds privés et d'institutions publiques. Une bonne partie des coûts est prise sur le budget de fonctionnement de la maison de quartier.*

*L'implication de bénévoles est également essentielle. Le comité de la Maison de quartier des Libellules participe non seulement à l'élaboration du camp mais aussi à son encadrement.*

*Ces camps reposent sur différents piliers :*

- Proposer des vacances à des familles défavorisées ; ces vacances ont lieu en Suisse car la plupart des personnes qui bénéficient de cette prestation sont au bénéfice de permis F, permis humanitaire, et ne peuvent pas quitter les frontières.*
- Pouvoir réunir différentes familles sous un même toit avec différentes tranches d'âge, proposer différentes activités en fonction des âges, créer des moments festifs, partager les tâches.*
- Pouvoir rendre les gens plus autonomes dans des activités concrètes.*
- Promouvoir l'alimentation, proposer une nourriture saine, sensibiliser les familles aux problèmes environnementaux avec des déplacements en transports publics et l'utilisation de produits locaux.*

*Les objectifs de ces camps sont :*

- De renforcer l'esprit collectif et l'entraide.*
- De renforcer le sens des responsabilités, notamment en intégrant les adolescents. La Maison de quartier des Libellules essaie de trouver un lieu qui offre un hébergement séparé pour les adolescents. L'équipe d'animation peut faire un travail en parallèle pour les impliquer dans le camp.*
- D'identifier les difficultés rencontrées par les familles et pouvoir les reprendre par la suite avec l'équipe d'animation ou les partenaires sociaux.*

*Concernant les ressources, M. KOLLER indique que les coûts d'un tel camp s'élèvent à CHF 22'000.00. Les postes importants concernent l'hébergement et les transports. L'alimentation et les sorties viennent ensuite.*

*Mais il est difficile de trouver un endroit qui permet ce type d'accueil et qui soit dans un lieu intéressant touristiquement.*

*Ce modèle mis en place par la Maison de quartier des Libellules est atypique et unique sur le Canton. Cette maison de quartier est spécialisée dans l'accueil des personnes issues de la migration, plus particulièrement les familles. Elle a un ancrage très fort dans le quartier et est en lien toute l'année avec ce public, avec des bénévoles et des professionnels dédiés. Les familles qui bénéficient de ce camp se connaissent au préalable puisqu'elles habitent toutes le quartier, ce qui est important pour s'assurer de la bonne marche du camp. La notion de collectivité est présente dans ce type de camp. De plus, il y a une forte volonté d'inclure les adolescents.*

*Pour dupliquer le projet de la Maison de quartier des Libellules, il est important de vérifier que les conditions de base sont réunies, telles qu'un ancrage fort dans le quartier, que les familles se connaissent entre elles au préalable et que le comité et l'équipe d'animation aient envie de s'engager. Il faut également savoir quel type de prestation est envisagé, soit de fournir uniquement des vacances, soit de capitaliser sur la semaine passée ensemble pour renforcer les liens avec les familles.*

*Deux pistes de réflexion pourraient être envisagées :*

*L'option n°1 est centrée sur la possibilité de proposer à des familles de partir à bas coûts en mandatant un prestataire externe qui pourrait délivrer cette prestation.*



*L'option n°2 est de reproduire le modèle de la Maison de quartier des Libellules dans d'autres structures verniolanes. Un appel à projets pourrait être envisagé avec un budget à disposition. Les structures intéressées pourraient mettre en œuvre un camp familles.*

*M. STAUB, Conseiller administratif, informe les commissaires qu'ils seront à nouveau sollicités car les options n°1 ou n°2 vont nécessiter des implications budgétaires.*

*Il est impossible de décréter une dynamique. La reproductibilité d'un projet dans un quartier ne garantit pas son succès et il est contreproductif d'imposer des projets aux équipes. Les motionnaires semblent préférer l'option n°2. Néanmoins, il faut que les motionnaires soient conscients que cela peut déboucher sur rien de concret et que la Commune ne souhaite rien imposer aux équipes d'animation.*

*Il a pris note des propositions des motionnaires concernant la mutualisation et la réduction du nombre de jours pour le camp. Ce sont des éléments qui vont permettre d'ouvrir la discussion sur les appels d'offres car la flexibilité est toujours appréciée des maisons de quartier.*

*Pour ce genre de camp la participation financière permet de montrer que les bénéficiaires participent non seulement par les activités mais aussi financièrement. En cas de problèmes financiers, des discussions ont lieu avec la maison de quartier afin de les régler.*

VOTE :

Acceptons-nous la motion M 150 – 22.02 Pour des camps familles à Vernier ?

8 OUI (3 SOC, 1 VERT.E.S, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 UDC)

La motion est acceptée à l'unanimité.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : M. MARTENS, vous étiez rapporteur. Avez-vous une remarque ?

**M. MARTENS** : non Mme la Présidente.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci. Ce projet de motion a été accepté à l'unanimité en commission.

J'ouvre un premier tour de parole. Mme ROCH, je vous en prie.

**Mme ROCH** : merci Mme la Présidente.

Je n'étais pas présente lors de la commission sociale, jeunesse et enfance, malheureusement, mais j'ai bien lu le rapport.

On voit que c'est un projet qui est louable. C'est un projet bis de celui qui est fait à la Maison de quartier des Libellules.

Je pense que de tels projets doivent venir d'en bas, si j'ose le dire ainsi, et non pas de la Mairie.

Pour ma part, je ne voterai pas cette motion. Je pense que les maisons de quartier connaissent très bien leur population et savent répondre aux besoins qu'elle exprime. Pour ces raisons-là, je n'interférerais pas avec leurs missions. Je pense que ce n'est pas de notre devoir de le faire. Même si le projet est louable et que je peux en comprendre la motivation, je pense que nous ne devons pas interférer dans leurs missions.

Par exemple, aux Avanchets, c'est quelque chose qui ne fonctionne absolument pas. Nous avons fait un sondage à ce sujet.

Les populations sont différentes dans nos quartiers, à fortiori leurs besoins.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci Mme ROCH.

Je donne la parole à Mme FRAGA, puis à M. BRON.

**Mme FRAGA** : merci Mme la Présidente.

Encore une fois, je rappelle notre aversion pour les doublons.

Ma préopinante a tout à fait raison. Les maisons de quartier de notre Commune offrent déjà des camps familles. Le Canton en propose également, de même que la Fondation REKA, qui organise des semaines de vacances en famille en Suisse pour CHF 200.00 la semaine. Je pense que c'est assez raisonnable.

Toutes ces structures proposent un encadrement par des moniteurs, des bénévoles et des spécialistes.

Alors arrêtons de proposer des doublons, d'utiliser nos ressources pour surenchérir ce qui existe déjà. L'important n'est pas de réinventer la roue mais de savoir l'utiliser correctement.

Nous sommes tout à fait d'accord de tout mettre en œuvre pour bien égayer et conseiller la population, mais nous ne sommes pas d'accord de dilapider l'argent de nos contribuables pour des structures qui existent déjà.

Comme notre préopinante, nous rejeterons ce projet.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci Mme FRAGA.

Je donne la parole à M. BRON, ensuite à M. STAUB.

**M. BRON** : merci Mme la Présidente.

Pour une fois, je vais rejoindre mes deux préopinantes.

Je remercie les auteurs de cette motion, qui ont porté un bon sujet lors de la commission sociale, jeunesse et enfance. J'ai eu grand plaisir à lire le rapport et de voir que l'Administration communale était parfaitement consciente des compétences des équipes et de la nécessité d'avoir des bénévoles qui encadrent ces camps familles.

Pour moi, le travail de la Commune a été fait, à savoir constater s'il y a un besoin de camps familles et, si oui, est-ce que les maisons de quartier de Vernier peuvent être concernées ?

Je l'ai fait pour la mienne. Quand le projet de motion a été déposé, j'ai averti l'équipe de la MQ ChâBal et, en ma qualité de membre du comité de la Fédération des centres de loisirs et de rencontre, j'en ai aussi discuté avec mes collègues de comité et les divers centres de la Commune. Les neuf centres sont donc informés.

J'ai eu des retours comme quoi la MQ des Libellules le fait depuis longtemps, il n'y a donc aucun problème. Pour les autres maisons de quartier, soit elles n'ont pas eu de demandes des familles et elles ne vont donc pas mettre sur pied un tel projet, soit ce sont des projets qui sont déjà dans les tiroirs. Les maisons de quartier n'ont pas besoin d'être mandatées pour cela mais qu'on les subventionne, lors de l'élaboration du budget ordinaire, pour des demandes d'heures moniteurs et animateurs car ces camps impliquent souvent des heures supplémentaires.

Je vous invite donc à dire merci aux commissaires d'avoir bien travaillé, mais de refuser la motion.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. BRON.

Je passe la parole à M. STAUB.

**M. STAUB, Conseiller administratif** : merci beaucoup.

Je trouve que c'est toujours dérangeant, pour le travail des commissaires et de l'Administration, d'avoir des changements assez systématiques des votes entre les commissions et la plénière. Je ne l'ai pas dit les fois précédentes mais je le fais ce soir d'autant plus facilement que nous avons eu des discussions dans cet hémicycle pour dire qu'il fallait absolument transmettre les objets en commission pour pouvoir en discuter.

Je trouve qu'il y a une réflexion à avoir à ce sujet. Je reconnais qu'il y a la liberté de vote. Mais je dis juste qu'au niveau du travail des commissaires, du travail de l'Administration, il est compliqué de recevoir des compliments unanimes en commission et dire que c'est génial, puis revenir en plénière pour dire qu'en fait ce n'est pas bien.

C'est un peu difficile après de travailler efficacement.

Sur le fond, je m'inscris en faux après ce que viennent de dire les deux derniers Conseillers municipaux. Regardez l'intervention qui conclut le rapport et qui me cite. Il est indiqué qu'il est contreproductif d'imposer des objets aux équipes. Donc, en aucun cas nous allons procéder par le haut. Ce seront des appels à projets, comme cela se fait déjà, et de pouvoir encourager l'intelligence collective.

Je vous rappelle aussi que toutes les maisons de quartier ont appelé à avoir certes une autonomie, mais aussi à pouvoir travailler ensemble et à pouvoir reproduire des projets qui fonctionnent.

Cette motion veut susciter le travail des maisons de quartier que je respecte énormément. Je trouve dommage qu'on dise non et qu'on refuse de susciter l'intelligence collective et les projets qui vont dans ce sens et qui ont été en plus soutenus en commission.

Les arguments de dire que nous allons imposer par le haut ne se retrouvent pas dans ce rapport. L'Administration n'a aucun intérêt à le faire et ne veut pas le faire.

Si vous acceptez cette motion, nous allons étudier la meilleure manière de procéder et nous allons faire un appel à projets auprès des maisons de quartier.

M. BRON, le mélange des casquettes est toujours très intéressant. Je vous remercie de faire le tour des maisons de quartier. Mais nous pouvons aussi les solliciter de manière plus officielle et que chacune puisse répondre dans le cadre de ses prérogatives. Chacun reste dans son rôle. Il s'agit ici de voter une motion.

Si elle est refusée, le Conseil administratif en prendra acte. Mais je trouverais dommage que cette proposition, qui en réalité vous reviendra si elle contient des propositions budgétaires, et reviendra aux maisons de quartier sur la question des projets, soit rejetée après tout le travail effectué en commission et sans que les maisons de quartier aient pu s'exprimer clairement sur des idées de projets.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. le Conseiller administratif.

Je vais donner la parole à M. MARIN, ensuite à M. MAGNIN et à Mme ROCH.

M. MARIN, vous avez la parole.

**M. MARIN** : merci Mme la Présidente.

Je m'exprime au nom des motionnaires. J'étais également cosignataire. Le rapport est très clair. La volonté des motionnaires n'est absolument pas d'imposer quelque modèle que ce soit à une association ou à un groupe.

Comme l'a dit M. STAUB, l'idée est de susciter des vocations, de proposer, de demander à réfléchir à tel ou tel projet. Comme cela est indiqué dans le rapport, cela peut déboucher sur rien de concret. C'est également la volonté des motionnaires.

Si le travail du Conseil administratif débouche sur le résultat que je viens d'évoquer, à savoir qu'aucune autre structure que la Maison de quartier des Libellules ne souhaite organiser de tels camps familles, nous ne souhaitons pas l'imposer à qui que ce soit.

Je me permets donc de répondre aux inquiétudes qui ont été soulevées à juste titre par mes préopinants. Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. MARIN.

Je donne la parole à M. MAGNIN.

**M. MAGNIN** : je vous remercie.

Dire qu'on veut susciter l'intelligence collective sous-entend qu'elle n'existe pas et c'est bien désagréable d'entendre ce genre de réflexion.

Je pense que les maisons de quartier existent indépendamment des Conseillers administratifs et des Conseillers municipaux. C'est une réalité très concrète du terrain qui fait face à ce que les habitants du quartier ou des environs envoient comme message et comme demandes.

Quand je relis les invites de votre projet « étudier la mise en place de camps familles dans les différents quartiers de la Commune par l'intermédiaire, par exemple, des maisons de quartier », excusez-moi de penser que Mme ROCH a tout à fait raison. On est en train de dire comment il va falloir faire.

J'entends bien que vous nous disiez exactement le contraire. Cela nous plaît qu'à moitié.

Encore une fois, pour nous, ce qui est important c'est de savoir ce qui existe et ce qui est fait, de ne pas dupliquer, répliquer, refaire ce qui existe déjà et qui fonctionne pas mal.

Qu'on veuille l'améliorer, pourquoi pas, mais ce n'est pas avec ce genre de texte qu'on va améliorer et qu'on va susciter l'intelligence collective.

S'agissant des votes des commissions, c'est toujours désagréable, je suis d'accord avec vous, mais cela ne changera vraisemblablement pas votre majorité, M. STAUB. Nous avons vu bien pire puisque nous avons obtenu des majorités que vous avez réussi à changer et qui ont modifié les projets.

Donc, venir aujourd'hui nous dire que c'est désagréable, certes. Nous dire que c'est insupportable, non. Cela existe.

Je pense qu'il est important de voir aussi l'apprentissage de tous les commissaires et de voir aussi l'historique que chacun peut apporter au niveau de nos caucus et des expériences des uns et des autres. C'est vrai que nous avons aujourd'hui plus de jeunes personnes qui doivent faire face à des éléments dont elles ne maîtrisent pas forcément tout l'historique. Nous avons au sein de notre parti – et vous savez très bien de qui je parle – des personnes qui sont tout à fait susceptibles de rappeler ce que notre société fait déjà pour le bien commun et qu'il n'y a pas besoin de reproduire.

Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. MAGNIN.

Je donne la parole à Mme ROCH.

**Mme ROCH** : oui, merci.

Je voulais dire un peu ce que M. MAGNIN a dit. L'intelligence collective se suscite aussi au sein de nos caucus et Dieu merci que nous puissions discuter et changer d'avis. J'entends bien que cela ne doit pas être très agréable, mais je vous assure que le travail est fait et souvent mieux en groupe.

En ce qui concerne la demande de parole de M. STAUB, je suis très heureuse et je m'en rappellerai quand je déposerai un texte ou que notre groupe déposera un texte, de savoir que c'est très intéressant de susciter l'intelligence collective aussi quand les textes ne viennent pas de votre parti.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci Mme ROCH.

M. AMBROSIO, vous avez la parole.

**M. AMBROSIO** : merci Mme la Présidente.

Je faisais partie des personnes qui ont effectivement voté lors de la commission, mais ce soir j'ai changé d'avis. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.

Je trouve quand même fort de café que M. STAUB vienne se mêler du fonctionnement des commissions et du Conseil municipal. Nous ne venons pas critiquer si l'un ou l'autre des Conseillers administratifs change d'avis le lendemain.

À mon avis, c'est assez mal placé dans un cercle démocratique. Nous avons absolument le droit de changer d'avis.

Je vous enjoins à ne pas voter ce projet étant donné ce que nous avons entendu. Effectivement, nous avons des discussions post-commission qui nous permettent parfois de mieux juger la situation parce que nous avons des informations complémentaires qui n'ont pas été données au sein des commissions, et il faut tenir compte de cela. Ce n'est pas une question de caractère ou de vouloir contredire. Si nous avons des informations complémentaires, nous pouvons changer d'avis à ce moment-là.

Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. AMBROSIO.

Je vous propose de rester quand même sur le sujet de la motion. Pour ce qui concerne le fonctionnement des commissions, ce sera peut-être une autre discussion.

M. BRON, vous avez la parole.

**M. BRON** : merci Mme la Présidente.

Comme j'ai été interpellé, je réponds brièvement. C'est bien l' élu municipal qui se prononce ce soir. Il y a des choses qui se font ou pas dans les maisons de quartier. La motion demande que l'on étudie la mise en place de camps familles, et là je rejoins Mme FRAGA, il n'y a pas besoin de créer un doublon puisqu'il y a déjà des instances qui réfléchissent à la question, les maisons de quartier notamment.

Comme élu municipal, je pense que ce n'est pas utile de s'appesantir sur cette motion. Nous l'avons étudiée en commission. Nous avons eu une réponse assez complète par l'Administration de ce qui se fait sur le territoire communal.

Je ne peux que vous inciter à refuser cette motion puisque le travail a été bien fait en commission, et que visiblement elle ne répond pas à un besoin de notre population, en tout cas pas un des besoins auxquels le Conseil municipal doit répondre.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. BRON.

Y a-t-il une autre demande de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

M. ANGELOZ, je vous propose de lire les invites.

**M. ANGELOZ, Secrétaire** : merci Mme la Présidente.

*le Conseil municipal de Vernier*

**invite le Conseil administratif :**

- 1 à étudier la mise en place de camps familles dans les différents quartiers de la Commune, par l'intermédiaire, par exemple, des maisons de quartier ;
- 2 à étudier le financement de ces séjours.

**M. ANGELOZ, Secrétaire** : j'en ai terminé Mme la Présidente.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. ANGELOZ.

Je passe au vote. Celles et ceux qui acceptent la motion M 150 – 22.02 sont priés de lever la main.

**La motion M 150 – 22.02, Pour des camps familles à Vernier, est refusée par 15 NON (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 2 ALTERNATIVE, 3 PLR, 3 UDC, 1 I) et 14 OUI (8 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S).**

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : nous passons au point 5) de l'ordre du jour.

## 5. RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ

---

### 5.A) POUR UNE LIMITATION DE L'ACCÈS NOCTURNE AUX PRÉAUX DES ÉCOLES (M 167 – 22.04) (M. MARTENS, RAPPORTEUR)

---

*Rapport de la commission de la sécurité du 24 mai 2022*

*Rapporteur : Johan MARTENS*

#### M 167 – 22.04 POUR UNE LIMITATION DE L'ACCÈS NOCTURNE AUX PRÉAUX DES ÉCOLES

*Un motionnaire (UDC) présente son projet. Les préaux des écoles verniolanes sont réservés aux élèves durant les horaires scolaires et accessibles au reste de la population en dehors de ces heures.*

*La nuit, il arrive que des personnes alcoolisées ou sous l'emprise de stupéfiants se retrouvent dans les préaux de la Commune de Vernier et y passent la soirée, voire la nuit.*

*Pour les enfants, cela pose des problèmes de sécurité. Il faut également avoir une pensée pour les employés de la Commune qui voient leur charge de travail augmenter avec le nettoyage supplémentaire des préaux.*

*La motion a été déposée car certains concierges et la Police municipale ont répondu à ces doléances qu'ils ne peuvent rien faire car il n'existe pas de base réglementaire afin de pouvoir demander aux personnes causant ces nuisances de quitter les lieux. Afin de contredire cet aveu d'impuissance, il existe l'art. 17 du règlement cantonal sur la salubrité et la tranquillité publique et, au niveau communal, le règlement sur les places publiques, les espaces verts et les places de jeux qui s'applique également aux préaux des écoles en dehors des horaires scolaires et qui prévoit, art. 4 let. f, qu'il est interdit de troubler la tranquillité publique par tous bruits excessifs.*

*Le règlement cité doit être modifié afin que l'accès des préaux des écoles soit interdit entre 22h00 et 06h00 à toute personne non autorisée. L'existence d'une base légale serait plus compréhensible pour le personnel concerné.*

*La Ville de Genève a un règlement à peu près équivalent qui prévoit de donner la possibilité au Département en charge de l'environnement de déterminer une liste de parcs qui peuvent être fermés la nuit.*

*M. RIBEIRO, Chef de service de la police municipale, apporte quelques éléments supplémentaires. Le Service de la police municipale a pour mission de patrouiller dans les parcs et les préaux d'école. Les chiffres des dommages à la propriété pour les écoles sont plutôt stables depuis 2018 sur les écoles de la Ville de Vernier.*

*Dans le quartier des Pâquis, à l'école De-Chateaubriand, qui fait partie des écoles dont le préau a été grillagé, il a été constaté que l'occupation n'a pas changé suite à la fermeture du préau. Une société de sécurité privée a dû être engagée pour faire des rondes régulières et tenter de faire partir les personnes présentes non autorisées. Il y a eu des doléances et appels à la Police de cette société privée pour les aider à sortir ces groupes de personnes.*

*Les principales difficultés rencontrées sur la Commune de Vernier sont :*

- transit de piétons dans le préau de l'école de l'Étang durant les heures de récréation ;*
- regroupements de jeunes dans le préau de l'école du Lignon durant les heures du parascolaire ;*
- circulation de motocycles dans les préaux des écoles d'Avanchet-Jura et Avanchet-Salève.*

*Ceci, sans compter les problèmes de littering, de bruit et les autres infractions qui peuvent être sanctionnés par des amendes d'ordre.*

*Les avantages du projet de la motion M 167 – 22.04 seraient d'avoir une base légale permettant une intervention en tout temps. Même si des bases légales existent déjà en cas de nuisances sonores, le littering ou les déprédations, il n'y a cependant pas de base légale qui stipulerait une évacuation sans motif.*

*Mais l'un des risques de cette motion serait de détériorer la relation entre la Police et les jeunes. La Police municipale se veut une police de proximité. L'autre risque serait la délocalisation des groupes.*

*Ces groupes connaissent les horaires de la Police municipale. Il y a donc de fortes chances que, dès 23h00, les groupes reviennent dans les préaux d'école. Ceci amènerait à engager une société de sécurité privée, qui devra faire appel à la Police cantonale en cas d'infraction, tout en précisant que cette dernière n'applique pas les règlements communaux.*

*La Police municipale recommande plutôt les mesures suivantes :*

- *interdire la circulation de véhicules motorisés en tout temps (sauf véhicules communaux et de secours) ;*
- *interdire l'accès aux personnes sans droit durant les heures scolaires et parascolaires ;*
- *laisser l'usage des préaux au public dès 18h00.*

*Des motionnaires (UDC) reviennent sur la proposition de limiter les véhicules dans certains endroits, et proposent d'appliquer cette législation également dans les zones de culte, notamment aux églises du Lignon. Ils souhaitent que si l'horaire de l'accès au préau est dépassé, il soit plus facile pour la Police municipale de faire partir les groupes de jeunes. Si les occupants ne font pas de bruit, à la Police de voir s'ils veulent leur faire quitter les lieux ou non. Une fois que la loi est acceptée, la Police municipale peut la faire appliquer. Si la Police est appelée plusieurs fois pour les mêmes personnes, le fait d'être amendées plusieurs fois peut éventuellement les faire changer de comportement. Lorsque les agents de la Police municipale arrivent au Lignon à vélo, les motionnaires se demandent comment ils font pour poursuivre les délinquants qui sont en trottinette électrique. La police a-t-elle besoin de plus de moyens pour faire face à la situation ? Ne faudrait-il pas chasser ces jeunes de la Commune le soir ?*

*Pour un commissaire (ATERNATIVE), toute l'action de la Police municipale et de la Police cantonale est bridée par le politique et le juridisme. Il assimile le travail de la Police aux tâches d'un travailleur social. La Police, la politique et les dirigeants se plient devant une minorité irréductible. Ces gens-là sont connus et personne ne fait rien.*

*Les commissaires (VERT.E.S et SOC) indiquent s'opposer à cette motion La majorité des utilisateurs des préaux ne sont pas dérangeants. Pourquoi sanctionner ces gens-là et interdire l'accès aux préaux, de plus, difficilement applicable. Les préaux doivent rester des lieux de rencontre protégés. Les correspondants de nuit pourraient être une juste solution. Ce sont les enfants de la Commune de Vernier, il faut les assumer et faire de la prévention, pas seulement de la répression. C'est une fort mauvaise idée de fermer les préaux et de déplacer les problèmes dans les communes, cantons, ou mêmes départements avoisinants. Et cela pourrait facilement se retourner contre n'importe quelle commune, si tous appliquaient ce genre de mesures.*

*M. STAUB, Conseiller administratif, insiste : il faut appeler la Police si besoin. Si la population n'avertit pas la Police, le problème peut difficilement être identifié. Il faut en général deux policiers pour un individu afin d'évacuer un groupe de jeunes, ce qui est disproportionné et la Commune de Vernier n'a pas les capacités pour cela. Les uniformes policiers ont un effet sur le bruit, mais les barrières n'empêchent pas de passer par-dessus.*

*Le but utile est d'identifier les jeunes qui posent problème et les orienter vers des endroits qui dérangent moins la population.*

*Il s'agit d'un principe de droit pénal. La Police municipale a une marge d'appréciation, mais il y a des lois qui existent et il est impossible d'aller contre ces lois. Un magistrat ou un chef de service ne peut pas décider si une règle doit être appliquée ou non. Le règlement actuel appartient à chaque établissement scolaire. Il doit pouvoir préciser clairement l'accès aux préaux, sensibiliser sur les points qui posent problème et sanctionner celles et ceux qui ne comprennent pas les règles. Il devrait également pouvoir aider les enseignants, durant les heures scolaires, en cas de présence d'adultes dans le préau.*

*Le but n'est pas de faire fuir les jeunes des préaux pour se retrouver plus loin dans la Commune.*

*Il se réjouit qu'il y ait plus d'agents de la Police municipale à vélo. Dans la politique mise en place avec le chef de poste, le but est de voir une présence plus importante sur le terrain avec une police de proximité, ce qui est le cas à vélo, et c'est une très bonne chose.*



*Statistiquement, le taux de criminalité était plus élevé à Genève il y a vingt ou trente ans qu'il l'est aujourd'hui. Il y a une baisse de criminalité mais une hausse de la délinquance chez les mineurs. Le fait qu'il y ait moins de dotation de la justice des mineurs pose un problème. La justice doit avoir les moyens de faire le suivi. L'augmentation de délinquance chez les jeunes ces deux dernières années doit interpeller et il est important d'en parler et de trouver des solutions à ce problème, mais il faut noter que la société est devenue moins violente dans l'ensemble.*

*La Présidente (SOCIALISTE) passe au vote de la motion M 167 – 22.04, Pour une limitation de l'accès nocturne aux préaux des écoles, qui est refusée par 8 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S, 2 MCG, 1 PLR) et 2 OUI (1 ALTERNATIVE, 1 UDC).*

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : ce projet a été refusé en commission par 8 NON et 2 OUI.

J'ouvre un tour de parole.

M. AMBROSIO, je vous en prie.

**M. AMBROSIO** : merci Mme la Présidente.

D'abord je remercie la personne qui a rédigé le rapport. Je crois que c'est M. MARTENS. Merci. Cela a permis de résumer un peu ce qui a été discuté lors de cette commission et il y a des éléments absolument intéressants.

M. RIBEIRO, Chef de la Police municipale, nous dit que la Police municipale est là pour patrouiller notamment dans les parcs et les préaux d'écoles. En fait, ils font le même travail que les Correspondants de nuit. Ils arpentent la Commune et puis ils constatent ce qu'il se passe et font leur rapport. En passant, ils mettent une petite bûche aux voitures et ainsi cela justifie leurs sorties. C'est la première chose intéressante, mais je trouve cela très grave.

Nous avons encore vu pas plus tard que ce soir ce qui se passe aux Pâquis. C'est à cause de comportements politiques de ce genre-là qu'il se passe aujourd'hui des événements aux Pâquis. Et ce n'est que le début.

Maintenant, pour le côté positif, si vous votez cette motion il y aura au moins des bases légales – c'est ce qui a été relevé – qui permettront à la Police municipale d'agir, peut-être pas de faire cesser complètement ce genre de pratiques nocturnes, mais de dissuader les personnes qui le font de le faire continuellement. Je pense que c'est quelque chose qui est tout à fait positif.

Par contre on nous dit que si la Police municipale agit, donc la Police en général, il y aura une détérioration de la relation entre les jeunes et la Police. C'est extraordinaire ! Alors ne faisons plus rien comme cela la Police sera tranquille, ceux qui font des incivilités seront tranquilles, tout le monde est content sauf évidemment les habitants qui subissent tous ces problèmes à longueur de journée, à longueur de nuit, à longueur de semaine et à longueur d'année.

C'est tout à fait dans la ligne de la politique rose-verte qui souhaite accompagner les incivilités de façon à pouvoir créer autour de cela des préventions et des postes de travail, qui finalement ne servent à rien. De ce fait, on réduit l'activité de la Police municipale simplement à un travailleur social. J'appelle cela un travailleur social. Ils portent simplement l'uniforme, ce qui les différencie un peu des travailleurs sociaux, qui eux se promènent en jeans et en savates.

M. STAUB nous dit qu'il est content de voir qu'il y aura davantage d'agents de la Police municipale à vélo. C'est extraordinaire ! À vélo. Donc, nous allons nous retrouver devant une Police municipale qui est à pied et qui ne fait rien et une Police municipale qui est à vélo et qui ne fera rien non plus ! Je ne vois pas l'avantage de leur acheter des vélos.

En un mot, Mesdames et Messieurs, il faut effectivement accepter cette motion, non pas pour sanctionner mais pour prévenir notre avenir. On le voit en Ville de Genève. Il y a une défection complète du Conseil administratif, aidé en cela par le Conseil municipal bien entendu, pour tout laisser aller. Et maintenant ils commencent à être confrontés à des problèmes qui vont certainement venir aussi à Vernier. Nous sommes finalement 36'000 habitants, nous l'avons entendu tout à l'heure. C'est la Ville de Genève, en petit, et dirigée par les mêmes personnes, en plus petit.

Nous pouvons donc nous attendre à voir que ce qu'il se passe en Ville de Genève arrive à Vernier, et cela viendra, je vous le promets.

Je vous demande tout simplement d'accepter cette motion pour nos jeunes, pour nos habitants et pour qu'il y ait un semblant d'ordre dans les préaux des écoles, et pour éviter que le crack arrive à Vernier. Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. AMBROSIO.

Je vous demande, s'il vous plaît, de rester sur l'objet qui est en discussion, sans forcément dériver sur d'autres sujets.

M. NOBS, je vous donne la parole.

**M. NOBS** : merci Mme la Présidente.

Je remercie également M. MARTENS pour son rapport de grande qualité, comme à son habitude.

Au fond, que demandait la motion ? Il s'agissait tout simplement d'adapter le règlement relatif aux places publics, espaces verts et emplacements de jeux, afin d'interdire l'accès aux préaux à toute personne non autorisée entre 22h00 et 06h00 du matin.

À partir de là, deux appréciations peuvent être faites, je le concède. La première consiste à s'offusquer, comme semblent le faire la gauche et ses partis vassaux, de la restriction faite à la liberté de réunion nocturne d'une poignée d'individus dans les préaux des écoles.

En commission c'était assez rigolo et pathétique, parce qu'on nous a dit à la fois que ce sont de bons gars, des jeunes qui refont le monde, et que jeunesse devait se faire. Mais en parallèle, M. le Conseiller administratif nous a confirmé que la Police municipale n'est pas outillée pour faire face à cette abondance de gentillesse.

La deuxième appréciation, c'est celle que font les motionnaires, à savoir de privilégier le sommeil des riverains, autrement dit le « Vernier du travail, du mérite et de l'effort », pour reprendre une formule d'un ancien président français socialiste. Mais surtout privilégier la sécurité de nos enfants face à d'irrécupérables adeptes de beuveries nocturnes dans nos écoles.

Voilà, vous l'avez vu dans la presse, le crack refait son apparition dans les rues de Genève. Laissons-le hors de nos écoles !

À partir de là, chacun fera ses choix. Chacun définira ses priorités, mais ayez le courage de vos opinions et de dire droit dans les yeux aux parents des élèves : « la sécurité de vos enfants ne nous importe pas ».

Aussi je vais demander le vote nominal pour que les parents d'élèves soient au clair.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : le vote nominal est pris en compte. Êtes-vous suivi ? Levez la main. *Quelques Conseillères et Conseillers lèvent la main.* Oui, c'est bon.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

**M. MAGNIN** : je ne suis pas sûr que je m'inscris dans les partis vassaux du parti socialiste. C'est juste le terme « vassaux » qui me gêne. Je suis assez d'accord qu'il puisse y avoir des alliances, je suis assez d'accord que certaines majorités sont assez contrariantes, voire détestables.

Mais enfin, le terme « vassaux » est un peu excessif à mes yeux, même si on a parfois l'impression que, dans cet hémicycle, il y a un roi, et puis le reste.

Ce qui me chagrine M. NOBS, c'est votre discours, parce qu'au fond nous sommes dans un monde binaire. Il y a les gentils et les méchants, et au milieu il n'y a personne.

Je ne suis pas d'accord avec votre texte pour un motif. Il est juste irréalisable dans la plupart des écoles de notre Commune. C'est la seule raison.

Je suis assez d'accord que nous fassions un peu de police dans nos préaux lorsque cela perturbe les voisins.

Au fond, c'est assez édifiant de constater que vous avez des jeunes que vous qualifiez d'irrécupérables, et puis d'autres jeunes qui doivent être bons, mais qui ne sont jamais dehors. Le monde n'est pas comme cela, M. NOBS.

Excusez-moi, j'ai deux jeunes adultes qui ont vécu leur jeunesse et qui l'ont vécue plutôt bien sans avoir trop occupé la Police. J'imagine qu'ils ont peut-être fait des conneries que je n'ai pas apprises. Certainement. Cela dit, je ne les ai pas récupérés dans les postes et je n'ai pas vu qu'ils aient commis des déprédations. Ils se sont amusés dans les préaux d'école. Peut-être deux ou trois fois avec une basse qui faisait un peu de bruit. Certainement parfois avec quelques bières de trop et en laissant leurs cannettes au mauvais endroit, ce qui est tout à fait détestable, mais qui fait partie de l'éducation que nous devons apprendre à nos jeunes.

C'est exactement la même chose, parce qu'à bien vous suivre nous devrions interdire aux gens de se promener le long de l'Allondon, de faire des pique-niques, parce qu'ils font du bruit, ils boivent de l'alcool et ils laissent des déchets. Le pêcheur que je suis serait tout à fait d'accord avec vous, car cela éviterait d'avoir des poissons qui s'enfuient quand ils nous voient !

Ceci dit, je trouve que nous ne pouvons pas être dans ce monde binaire.

On ne peut pas dire au fond qu'on a besoin d'une base légale, pour reprendre vos propos et ceux du rapport, pour une évacuation des gens sans aucun motif. Excusez-moi, mais c'est un monde totalitaire et ce n'est pas mon monde à moi.

Si vous ennuyez tout le monde, on trouve des solutions pour vous évacuer. Oui. Si vous n'ennuyez personne, on vous laisse simplement vivre et continuer à vivre tranquillement.

De dire que dans nos préaux il y a du crack, etc., vous faites un amalgame qui est un peu détestable parce qu'à ma connaissance en tout cas, dans celui qui est tout proche de chez moi, je ne dis pas qu'il n'y a jamais de quelconque trafic, il se déroule bien ailleurs puisque je suis bien placé pour savoir comment on coince les gens dans les bois qui sont aux alentours, mais cela concerne très peu le cycle du Renard en l'occurrence.

Donc, désolé, je ne fais pas partie de ces partis vassaux comme vous le dites et je ne voterai malgré tout pas ce texte. Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci. Je donne la parole à M. AUBERT.

**M. AUBERT** : merci Mme la Présidente.

J'ai l'impression que l'on extrapole, que l'on fait beaucoup de digressions autour de ce texte qui, si j'ai bien compris, focalise quand même son intention sur les préaux qui sont des lieux institutionnels qui doivent demeurer dans un certain état, un certain respect.

Je ne crois pas que l'on interdise. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un monde binaire où on souhaite que des jeunes se comportent bien, ne fassent pas ceci ou ne fassent pas de fête à tel endroit.

C'est simplement de déterminer que, dans cet endroit-là doit y régner un certain ordre.

Je prends un exemple. Quand j'étais responsable du local de vote d'Aire, à mon arrivée un dimanche matin à 09h30, j'ai dû quasiment me frayer un chemin à travers les ordures pour aller jusqu'à la porte pour ouvrir le local de vote. L'impression que cela donne pour les personnes qui viennent voter est juste détestable.

Je savais aussi qu'il y avait un service qui venait nettoyer le préau.

Mais voilà, c'est un préau. Je crois que c'est l'esprit de cette motion. C'est un lieu qui est autorisé si on s'y tient d'une certaine façon. Si c'est pour faire ces fêtes nocturnes qui partent dans tous les sens ou des activités illicites, je pense qu'il y a une limite à fixer.

Je vous remercie.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. AUBERT.

Je vais donner la parole à M. STAUB avant M. MARIN.

**M. STAUB, Conseiller administratif** : merci Mme la Présidente.

Je souscris complètement aux propos de M. MAGNIN, et cela va le décevoir, mais en termes de sécurité, nous sommes souvent d'accord sur l'approche qui tend à dire qu'il y a un pragmatisme à avoir.

Un règlement inapplicable qu'on va nous obliger à mettre en œuvre de manière aveugle envers tout le monde, c'est le contraire du bon sens.

Vous dites, M. AUBERT, que nous pourrions accepter les bons comportements et pas les mauvais. Je suis désolé de vous dire que s'il y a un règlement qui interdit l'accès aux préaux, nous devons l'appliquer, et cela signifie que personne ne pourra se retrouver dans les préaux.

Il existe déjà des bases légales – comme cela a été expliqué en commission – pour sanctionner des comportements problématiques. Vous avez des lois sur le bruit nocturne. Vous avez des lois sur les déprédations. Vous avez un certain nombre de lois et nous les appliquons.

Deux points. L'un qui est un détail et l'autre pour conclure. Concernant le point de détail, si on élabore un règlement municipal – cela vous aura peut-être échappé dans l'excellent rapport –, seule la Police municipale pourra l'appliquer, mais je vous rappelle que cette dernière travaille uniquement jusqu'à 23 heures. Nous n'avons pas de projet de faire travailler la Police municipale toute la nuit. Donc, à 3 heures ou 4 heures du matin, la Police cantonale ne pourra pas appliquer ce règlement.

Peut-être que certains et certaines aiment avoir des solutions qu'ils peuvent présenter à la population en lui indiquant qu'ils ont agi, mais je suis désolé car nous avons une responsabilité. Et nous partageons cette responsabilité avec le Conseil municipal, de prendre des décisions réalistes et faisables.

Dans ce cas-là, prétendre qu'on aura fermé et fait respecter un règlement, alors que dans les faits ce sera compliqué de le faire respecter, je pense que c'est faire de fausses promesses, et vous ne trouverez pas dans ce Conseil administratif l'idée de les proposer. Vous pouvez ne pas être d'accord, mais nous ne ferons pas des promesses que nous n'arriverons pas à tenir.

Et dernier point. Sur la question de la fermeture des préaux, je voudrais qu'on y fasse attention. On ne parle même pas du fond, de la question de savoir où est le crack, aux Pâquis ou ailleurs. Je crois que la comparaison est tellement énorme que nous ne reviendrons pas là-dessus, mais sur la forme.

Les préaux de Vernier sont souvent des lieux – cela a été dit – plutôt protégés par rapport aux logements. Je vous donne un exemple : le préau de l'école du Lignon. Si nous fermons ce lieu, qui est protégé des logements, vous retrouverez les jeunes au bas des immeubles, causant de nouveaux problèmes.

Je le répète, et le Conseil administratif l'a répété : il y a des lois, elles sont appliquées et nous continuons de les appliquer.

Non, le but n'est pas de faire gentil gentil avec les gens, mais vous pouvez demander à la Police cantonale aussi, quand ils arrivent à deux et que vous avez des groupes de dix à quinze personnes – M. ANGELOZ pourra aussi en témoigner –, il y a des doctrines d'engagement, et évidemment c'est par le dialogue qu'on y arrivera et non en débarquant pour les faire partir.

Évidemment, ce n'est pas aussi simple que le monde que vous présentez qui est « il suffit de » et « y a qu'à ».

Je pense que nous avons les outils pour le faire. Nous avons une police efficace. Nous allons continuer à travailler.

S'il vous plaît, ne votez pas une solution qui vous fera peut-être du bien à voter ce soir, mais qui sera compliquée à appliquer et qui aura au contraire, comme l'a dit M. MAGNIN, des effets néfastes sur un certain nombre, voire – et je pèse mes mots – sur l'immense majorité des personnes qui seront pénalisées par une règle pour une petite minorité. Et même pour cette petite minorité, il n'est pas sûr de pouvoir appliquer une règle, car elle très peu applicable.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. STAUB.

Je passe la parole à M. MARIN, puis à M. MARTENS.

**M. MARIN** : merci Mme la Présidente.

Nous avons beaucoup parlé du crack. Toutes proportions gardées, peut-être que l'on sait quelque chose que je ne sais pas sur la circulation du crack à Vernier, mais j'ai juste une anecdote, puis j'arriverai au fond de mon propos.

La semaine dernière, j'ai eu l'occasion de travailler au parascolaire de l'école de Pâquis-centre, qui a été au centre de l'actualité la semaine dernière, notamment à cause de ces questions liées au crack.

Effectivement, j'ai vu ces consommateurs qui traînent aux abords de l'école. Je vois la réponse qui a été proposée là-bas, et on en propose une similaire ici, à savoir de fermer l'accès aux préaux d'école la nuit.

Je comprends l'intention, mais en même temps je crains que cela ne fasse que déplacer le problème, c'est-à-dire que ces consommateurs que l'on voit à cet endroit ne se retrouvent pas ailleurs. Du coup, est-ce que l'on fermera cet ailleurs ? C'est une boucle sans fin.

J'en arrive au fond de mon propos. Pour ce qu'il se passe à Vernier. Je n'ai pas l'habitude de traîner dans les préaux d'école, je ne sais donc pas forcément ce qu'il s'y passe, mais je crains également que si l'on ferme l'accès à ces préaux la nuit, les personnes, les jeunes qui commettent des dégradations ou autres ne prennent l'initiative d'aller ailleurs, dans un parc, sur la voie publique ou dans des allées d'immeubles.

Du coup, que ferons-nous à ce moment-là ? Fermerons-nous les parcs ? Fermerons-nous les allées ?

C'est un problème complexe qui mérite d'être abordé et qui appelle des réponses ambitieuses, et je ne crois pas qu'une simple fermeture de l'accès aux préaux présente, non pas une réponse mais une solution définitive à ce problème.

Au contraire, je pense que le risque est réel. Le risque est de voir se déplacer le problème.

Pour ces raisons, nous nous opposerons à ce projet. Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. MARIN.

Je donne la parole à M. MARTENS.

**M. MARTENS** : merci Mme la Présidente.

Juste un petit mot pour dire que le groupe socialiste fait encore complètement confiance à la Police municipale parce que, là, la Police s'est fait tailler un costard, et franchement je trouve que c'est parfaitement injustifié.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. MARTENS.

M. BRON, vous avez la parole.

**M. BRON** : merci Mme la Présidente.

Le groupe PLR refusera lui aussi ce projet de motion pour les raisons expliquées en commission, notamment parce que nos préaux sont des lieux de vie postscolaire et que la Commune a souvent mis beaucoup d'argent dans les installations sportives. C'est une des motivations pour que l'on ne ferme pas les préaux après les heures scolaires.

Comme cela a été dit en commission, les préaux de Vernier sont la plupart du temps, en tout cas aux Avanchets, que je connais bien, un lieu de transit d'un bout à l'autre du quartier. C'est la même chose pour l'école de Balxert.

Il y a aussi une vraie problématique, car si on fermait les préaux, cela empêcherait les honnêtes gens de transiter à travers ces lieux pour se rendre d'un endroit à l'autre du quartier, et les obligerait à passer par des endroits plus dangereux, moins sécurisés.

Je ne vous citerai pas les deux ou trois points chauds aux Avanchets. Oui, il y a du deal aux Avanchets, mais ce n'est pas dans les préaux qu'on le trouve, c'est plutôt près du centre commercial.

Je pense que la motion a voulu mettre en avant une certaine problématique. Pour moi, elle fait fausse route car les préaux – comme cela a déjà été dit par certains – sont des lieux assez à l'écart des habitations. Il vaut mieux que les jeunes se réunissent là et fassent un peu de bruit, plutôt qu'au pied des immeubles.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. BRON.

M. AMBROSIO, vous avez la parole.

**M. AMBROSIO** : merci Mme la Présidente.

Je crois que M. MARTENS n'a rien compris. C'est un costard que j'ai taillé à la politique et non à la Police, parce que les agents subissent et sont bridés par votre politique. C'est là où il y a le problème.

Maintenant, concernant le bruit dans les préaux. Il est vrai que si le préau est isolé, en pleine campagne, cela ne va pas poser de problème. Seulement, ce sont toujours les mêmes qui subissent, c'est-à-dire les citoyens qui veulent dormir.

Si je viens demain jouer du tambour sous vos fenêtres toute la nuit, je suis pratiquement sûr que le 80% d'entre vous va téléphoner à la Police pour me faire évacuer.

Il faut arrêter de dire « quand ce n'est pas chez moi, pas de problème, c'est chez les autres ». Vous repoussez les problèmes chez les autres, simplement.

Si on évacue les jeunes des préaux et qu'ils vont ailleurs, eh bien nous irons ailleurs pour les évacuer, jusqu'à ce qu'ils arrêtent. Et c'est là le problème. Les autorités manquent de pugnacité. Elles laissent tomber tout de suite. C'est un laxisme qui est crasse.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. AMBROSIO.

Je donne la parole à M. BRINER.

**M. BRINER** : oui, bonjour.

En fait, je suis un peu étonné du débat. Reparlons bien du contexte. Nous parlons bien de nos enfants et de nos adolescents.

Peut-être que vous avez eu des enfants parfaits – incroyable ! - et que quand vous étiez adolescent jamais vous n'avez monté le ton et il ne s'est jamais rien passé.

Je pense que cette situation est tout à fait normale. Elle ne me semble pas excessive.

S'il y a des problèmes de bruit, la loi s'applique, c'est-à-dire que les personnes importunées par le bruit peuvent appeler la Police, qui intervient.

Je ne vois pas ce que va amener de plus le règlement proposé.

Je me répète, mais un gamin n'est pas débile. Tu lui dis ne va pas à gauche, il va à droite. Vous allez faire quoi ? Lui courir après à chaque fois ?

Écoute, je me réjouis que tu partes en Valais, comme cela ça se passera un peu mieux.

Je pense aussi surtout que les lois sont équilibrées. Quand nous avons affaire à des lois qui sont équilibrées, une grande majorité des gens respectent ces lois, mais il y a toujours un petit pourcentage qui ne les respecte pas.

Partir dans un système binaire – comme disait M. STAUB –, c'est l'application de la loi dans tout son sens. La réponse est disproportionnée et je trouve votre posture exagérée.

Le groupe des VERT.E.S n'appuiera pas cette motion.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. BRINER.

Je pense que nous avons fait le tour de la question, en tout cas le tour des groupes. Donc, je vous prie, s'il vous plaît, d'être un peu concis, parce que nous n'allons pas répéter les choses de manière indéfinie.

S'il vous plaît, je vous prie de rester courtois entre vous. Nous sommes ici pour débattre et pour trouver des solutions qui conviennent à toutes et tous.

Mme DAHLAB, vous avez la parole.

**Mme DAHLAB** : je pensais m'abstenir mais, là, je ne peux pas m'en empêcher.

Je travaille dans des bâtiments de la Commune, les écoles, qui jouxtent les préaux, donc je connais très bien cette problématique.

C'est sûr que les préaux sont utilisés et je trouve cela positif. En Suisse nous avons toujours considéré que ce sont des lieux de vie et je trouve cela extraordinaire.

Quand vous avez des gens qui viennent de France, ils sont étonnés de voir que nos préaux sont ouverts. Oui, nos préaux sont ouverts. Cela montre quand même une certaine façon de vivre et que c'est une richesse qu'il ne faut surtout pas perdre, parce que ce sont des lieux de vie qui sont habités, qui sont utilisés. Comme cela a été dit, la Commune dépense de l'argent pour aménager ces lieux. Je trouve que nous ne devons pas perdre cela.

Les préaux sont utilisés le soir, mais on ne peut pas dire que cela met en danger les enfants. Il ne faut pas non plus dire n'importe quoi. Les enfants ne sont pas dans le préau de 22 heures à 6 heures du matin, il me semble. Ce sont des populations qui ne sont pas au même moment dans le même lieu.

Donc, on ne peut pas dire que les élèves sont en danger, parce qu'il y a des jeunes qui viennent le soir.

Pour la question du bruit. J'habite dans un endroit qui s'appelle la Maison de l'environnement, qui dispose d'une cour intérieure où, à une certaine époque, des personnes se regroupaient et faisaient un bruit terrible. Les Correspondants de nuit sont venus et ont fait de la prévention. Franchement, depuis leur passage, il n'y a plus eu aucun problème.

Je suis désolée, mais nous avons une solution, les Correspondants de nuit. Essayons de travailler en amont, en faisant de la prévention. Il ne faut pas prendre les jeunes pour des débiles mentaux ou pour des gens qui sont là uniquement pour nuire. Ils ont juste envie de vivre et d'avoir des lieux pour faire un peu les fous-fous. Ils en ont besoin. Je rejoins M. MAGNIN, ils ont besoin de temps en temps de faire les fous-fous.

Si cela dérange trop, je trouve que les Correspondants de nuit représentent la solution, à travers la médiation et le dialogue.

Je vois tout le temps des jeunes dans le préau quand je finis le travail, parfois tard. Si vraiment ils ont un comportement que je trouve inadéquat, je vais vers eux, je discute. Je n'ai jamais eu un jeune qui m'a envoyé paître. Ils sont toujours très respectueux, ils comprennent les choses. Il suffit de leur parler avec gentillesse.

Je ne sais pas de quels jeunes vous parlez.

Par contre, un des problèmes qui est très important, c'est le littering, qui est un vrai problème. Il y a des bouteilles cassées, des mégots de cigarettes et, au niveau du nettoyage ... mais c'est une autre



question. Ce n'est pas en interdisant l'accès aux préaux que l'on va régler le problème. C'est par de l'éducation. Peut-être qu'il faudrait amender ou mettre en place d'autres outils.

Il est vrai que c'est un souci, même si la Commune essaie de faire tout ce qu'il faut pour nettoyer au mieux ses préaux.

Ce littering est peut-être un problème plus générationnel. À voir.

Je le répète, ce n'est pas en interdisant l'accès aux préaux que nous allons résoudre ces problèmes. Ces jeunes sont quand même des citoyens et je pense que nous pouvons discuter avec eux.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci Mme DAHLAB.

Mme BRANDRUP, je vous prie d'être un peu plus brève.

Je vous propose ensuite de passer au vote, car nous avons fait le tour de la question.

**Mme BRANDRUP** : merci Mme la Présidente.

C'est juste pour dire que la sécurité des enfants me tient à cœur. Par rapport à mon expérience aux Avanchets, je trouve que la fermeture des préaux serait presque impossible, car c'est un passage pour les parents et pour tout le monde pour accéder à son lieu de vie.

Il m'est arrivé de devoir appeler la Police municipale pendant la journée parce que des jeunes adolescents s'approchaient des enfants pour leur donner quelque chose. J'ai appelé deux ou trois fois la Police municipale et les agents sont arrivés dans les dix minutes.

Quand je suis là et que je vois quelque chose d'anormal dans le préau, j'appelle la Police.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci beaucoup Mme BRANDRUP.

Je vous propose donc de passer au vote nominal, comme cela a été demandé et soutenu.

M. ANGELOZ, pouvez-vous lire les invites ?

**M. ANGELOZ, Secrétaire** :

*le Conseil municipal de Vernier*

**invite le Conseil administratif :**

- 1 à adapter le règlement relatif aux Places publiques, espaces verts et emplacements de jeux, afin d'interdire l'accès aux préaux des écoles à toute personne non autorisée entre 22 heures et 6 heures ;
- 2 à rappeler sur un panneau ou sur tout autre support cette limitation d'accès ;
- 3 à rappeler au personnel communal l'existence de l'art. 17 du Règlement cantonal sur la salubrité et la tranquillité publiques (RSTP) (E 4 05.03).

**M. ANGELOZ, Secrétaire** : j'en ai terminé Mme la Présidente.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. le Secrétaire.

Je vais passer au vote nominal. À l'appel de votre nom, vous dites OUI, NON ou abstention.

			OUI	NON	Abstention
Monsieur	Fabrice	AMBERT		x	
Monsieur	François	AMBROSIO	x		
Monsieur	Claude	ANGELOZ		x	
Monsieur	Nicolas	AUBERT	x		
Madame	Sophie	BOBILLIER		x	
Madame	Gladys Acosta	BRANDRUP		x	
Monsieur	Cédric	BRINER		x	
Monsieur	Gilles-Olivier	BRON		x	
Madame	Anne	COMPAGNON KAUFMANN		x	
Madame	Sylviane	COVER	x		
Madame	Lucia	DAHLAB		x	
Madame	Céline	FORNEY		x	
Madame	Anabela	FRAGA		x	
Monsieur	José Manuel	GOMES DE ALMEIDA	x		
Madame	Diane (Roselyne)	GRABER		x	
Monsieur	Thibaut	JOTTERAND		x	
Madame	Barbara	LANZILAO		x	
Monsieur	Yves	MAGNIN		x	
Monsieur	Pablo	MARIN		x	
Monsieur	Johan	MARTENS		x	
Monsieur	Rinor	METUSHI		x	
Monsieur	Howard	NOBS	x		
Monsieur	Daniel	NOËL	x		
Madame	Thérèse	OSMAN WATA		x	
Monsieur	Michel	RENAUD			x
Madame	Ana	ROCH			x
Monsieur	Christophe	RUSSI	x		
Madame	Elisabeth	SANTI		x	
Madame	Eylem	TAS POLAT		x	

**La motion M 167 – 22.04, Pour une limitation de l'accès nocturne aux préaux des écoles, est refusée par 20 NON (8 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 ALTERNATIVE, 3 PLR), 7 OUI (2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 3 UDC, 1 I), et 2 abstentions (2 MCG).**

**Mme BUNTSCHU, Présidente :** nous passons au point 6) de l'ordre du jour.

**6. RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ****6.A) VROUM VROUM AU CHEMIN DE LA MURAILLE (M 174 – 22.04) (M. MARTENS, RAPPORTEUR)**

*Rapport de la commission l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du mardi  
7 juin 2022*

*Rapporteur : Johan MARTENS*

**M 174 – 22.04 VROUM VROUM AU CHEMIN DE LA MURAILLE**

*Le motionnaire (Indépendant) informe que sa motion fait référence aux excès de vitesse constatés dans le chemin de la Muraille et liés à la mode du tuning dont certains garages de la zone industrielle sont spécialisés.*

*Des enfants du quartier empruntent ce chemin notamment pour aller à la piscine. Il aimerait éviter qu'un drame ne survienne à cet endroit.*

*La Commune doit mettre en place des mesures permettant de freiner les voitures, telles que des dos d'âne du même type que ceux installés au chemin de Château-Bloch.*

*M. MORO, chef du service de l'aménagement, explique que, pour analyser la dangerosité d'un secteur, le contexte de la route est analysé avant de procéder à des comptages routiers et de vérifier l'accidentologie. Ce chemin, qui conduit à la piscine et au Lignon, fait partie du réseau de quartier non structurant. Il est double sens entre le numéro 10 du chemin de la Muraille et le chemin de Château-Bloch. Entre le 9 et le 12, chemin de la Muraille, il est à sens unique en direction de la piscine. Son régime de vitesse est de 50 km/h, à la lisière d'une partie habitée (sud) et d'une partie en zone industrielle et artisanale avec des accès à des parcelles privées. Il y a un large trottoir et une piste cyclable mixte.*

*Des comptages bidirectionnels ont été réalisés du 5 au 11 mai 2022 et fait apparaître que seul 0,1% à 1,4% des usagers dépassent la limite de vitesse autorisée. Depuis 2010, il y a eu 3 accidents dans ce secteur, principalement lors de manœuvres, ayant engendré 1 blessé léger.*

*Les études ont conclu que le régime de vitesse à 50 km/h est largement respecté et aucune mesure de modération de vitesse ne s'avère nécessaire avec ce résultat. Un régime de vitesse à 30 km/h pourrait se justifier sans faire d'aménagements complémentaires.*

*De plus, la pose de ralentisseurs sur la chaussée poserait des problèmes car ils pourraient être contournés en empruntant la piste cyclable et les trottoirs, qui ne pourraient pas être protégés.*

*Avec le régime à 50 km/h, l'OCP n'accepterait pas de mesures restrictives, par contre il y aurait une marge de discussion si ce chemin était en zone 30.*

*La Ville de Vernier a demandé au Département des infrastructures d'intégrer ce chemin dans l'arrêté global de la mise en œuvre de la stratégie de diminution de vitesse en lien avec le bruit routier et attend des nouvelles du Canton à ce sujet. Cet arrêté vise à faire baisser le régime de vitesse de 50 km/h à 30 km/h pour un certain nombre de routes situées dans des localités.*

*Un commissaire (PLR) demande s'il serait possible d'inverser le flux en faisant passer les véhicules par le chemin des Carpières pour rejoindre le chemin de la Muraille, et de créer un raccourci depuis la route du Bois-des-Frères en coupant à travers la zone. Il y a moins d'habitations à cet endroit, les nuisances sonores des véhicules seraient moins nuisibles pour les habitants. Un panneau indiquant une zone résidentielle pourrait être installé sur le chemin de la Muraille.*

*M. MORO estime que la proposition d'inverser le flux et de faire passer les véhicules par le chemin des Carpières n'aurait pas d'impact sur la problématique des vitesses excessives dénoncées par la motion et qui ne semblent pas avérées au vu des comptages.*

*Des commissaires (SOC et VERT.E.S), constatant que la majorité des conducteurs se comportent bien, ne voient pas l'intérêt de changer quelque chose qui a l'air de bien fonctionner.*

*L'installation de dos d'âne est contreproductive car ils engendrent du bruit supplémentaire du fait que les véhicules accélèrent entre deux obstacles et occasionnent de l'inconfort pour les automobilistes et leurs passagers.*

*La plupart des commissaires approuvant un changement de régime à 30 km/h dans toutes les petites rues de quartier, la motion permettra d'appuyer une telle demande par le Conseil administratif dans la négociation, déjà en cours, avec le Département des infrastructures.*

*Le motionnaire (Indépendant) est satisfait des résultats qui démontrent que les résidents et les professionnels roulent relativement lentement, mais confirme avoir constaté des excès de vitesse importants de la part de chauffards.*

*Il est également favorable au changement de régime de vitesse à 30 km/h pour les chemins de la Muraille et des Carpières. Il suggère donc de faire pression auprès du Canton pour faire accélérer le changement de régime de vitesse dans le secteur.*

*Un commissaire (PLR) propose de modifier l'invite n°1 pour prendre en compte la problématique du sens interdit par : « à prendre les mesures nécessaires pour empêcher le sens interdit sur le chemin de la Muraille ... ».*

*Cette modification permettrait au Conseil administratif et aux services techniques de continuer à réfléchir pour faire en sorte que la LCR soit respectée dans le quartier.*

*Aucun autre commissaire ne semble partager cet avis.*

VOTE :

*Acceptons-nous l'amendement PLR qui vise à modifier l'invite n°1 de la manière suivante : « à prendre des mesures nécessaires pour empêcher le sens interdit sur le chemin de la Muraille afin de garantir la sécurité de nos enfants » ?*

1 OUI (1 PLR)  
8 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE)  
1 Abst. (1 UDC)

*L'amendement est refusé à la majorité.*

*Acceptons-nous la motion M 174 – 22.04 Vroum Vroum au chemin de la Muraille ?*

10 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE,  
1 PLR, 1 UDC)

*La motion M 174 – 22.04 est acceptée à l'unanimité.*

**Mme BUNTSCHU, Présidente :** M. MARTENS, vous étiez rapporteur. Avez-vous une remarque ?

**M. MARTENS :** non Mme la Présidente.

**Mme BUNTSCHU, Présidente :** je rappelle que ce projet de motion a été accepté à l'unanimité en commission.

J'ouvre un premier tour de parole. M. AUBERT.

**M. AUBERT** : merci Mme la Présidente.

Je veux juste rappeler en trois mots les éléments clés de ce projet qui, encore une fois, a pour but de garantir la sécurité sur cette rue qui est adjacente au quartier de Gordon-Bennett, où j'habite et où il y a énormément de jeunes qui se baladent. Mais c'est aussi un lieu assez fréquenté par les amateurs de tuning, de bolides et adeptes de sensations fortes.

Parfois – et c'est ce que nous avons constaté durant la commission – il y a des excès de vitesse, des accélérations au-delà des limites de vitesse acceptables et qui pourraient bien évidemment créer un crash bien dangereux.

Les tests ont montré que la grande majorité des gens, soit les habitants, soit les professionnels, roule à une vitesse mesurée sur cette route, qui n'est d'ailleurs pas faite pour aller vite. Elle est étroite, sinueuse, avec plusieurs interstices.

Il a été expliqué en commission que nous ne pourrions de toute façon pas mettre des « gendarmes couchés » pour ralentir le trafic. Par contre, la vitesse sur cette route pourrait clairement passer à 30 km/h, car de toute façon les automobilistes ne roulent pas plus qu'à 30 km/h sur ce tronçon.

J'espère que le fait de la limiter à 30 km/h sera un garde-fou pour faire freiner certaines personnes et éviter un accident sur cette route.

Je vous remercie.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. AUBERT.

Je donne la parole à M. BRON, puis à Mme FRAGA.

**M. BRON** : merci Mme la Présidente.

En effet, la commission a bien travaillé. Nous nous sommes aperçus, grâce aux chiffres communiqués, qu'il n'y avait pas un problème de vitesse, puisque la vitesse de la majorité des voitures était déjà en effet à 30 km/h.

Le seul point noir que nous avons relevé en commission, c'est qu'il y a des personnes qui ne respectent pas le sens unique.

Je sais que le Conseil administratif et les services compétents prendront cela en compte.

De fait, une réponse a déjà été apportée à la motion.

Par contre il me semble avoir lu dans le rapport un non-sens qui m'était prêté. Je tiens à rectifier. Pour moi, il n'est pas utile de créer un accès depuis la route du Bois-des-Frères au chemin de la Muraille et au chemin de Château-Bloch via la rampe. Je disais que cet accès existe et me demandais justement comment faire pour que cela ne soit pas utilisé plus souvent. J'ai proposé un amendement en commission, qui n'a pas été accepté. J'en prends acte. Mais l'idée est de ne pas en faire une route de transit, et je pense que nous étions tous d'accord pour ne pas créer un raccourci entre le giratoire du Lignon et les SIG.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. BRON.

Mme FRAGA, vous avez la parole.

**Mme FRAGA** : merci Mme la Présidente.

M. BRON, vous avez tout à fait raison, nous avons eu un rapport très détaillé en commission sur cette demande de M. AUBERT pour la limitation de la vitesse.

Les problèmes de sécurité catastrophiques évoqués par M. AUBERT n'ont pas été constatés durant la période de mesures demandée par la Mairie.

C'est une route dont la vitesse est autorisée à 50 km/h.

Si je me souviens bien, seul 1% des voitures ont circulé à plus de 60 km/h durant la période des mesures. Aucun excès de vitesse important n'a été constaté. Seuls deux accidents ont eu lieu lors des cinq dernières années et n'étaient pas liés à des excès de vitesse.

J'ai bien indiqué en commission que je ne voyais pas où était le problème, en tout cas par rapport à ce qui nous a été transmis lors de la séance.

Je ne vois pas le sens d'imposer quoi que ce soit. Les automobilistes roulent très en dessous de 50 km/h. Pour moi, cette demande est un non-sens.

J'ai effectivement accepté cette motion en commission, vu que le Conseil administratif nous a fait part d'une demande déposée auprès du Canton pour abaisser la vitesse à 30 km/h. Mais selon les études présentées par le Conseil administratif, cette motion n'a pas lieu d'être car il n'y a pas de problème de dangerosité dans ce chemin, qui est surtout un chemin industriel puisqu'il n'y a que des entreprises qui y sont implantées.

C'est pour cela que je vais refuser cette motion aujourd'hui.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci Mme FRAGA.

Je donne la parole à M. NOBS et ensuite à M. MAGNIN.

**M. NOBS** : merci Mme la Présidente.

J'ai pu, par le plus grand hasard, me rendre au quartier Gordon-Bennett pour aller chercher un colis dans une épicerie.

Effectivement, à 18 heures, j'ai pu constater qu'il y avait un flux piétonnier d'enfants assez important - puisque la sécurité des enfants est un peu le fil conducteur de notre séance plénière - qui se rendaient au centre commercial du Lignon, parce que le quartier de Gordon-Bennett ne dispose pas beaucoup de commerces, m'a-t-on dit. Il y a quelques épiceries. Alors, on observe que beaucoup d'enfants empruntent ce chemin de la Muraille pour se rendre, soit au centre commercial du Lignon, soit pour bifurquer en direction du McDonald's.

Aussi, notre groupe accueille très favorablement cette motion et nous attendons le retour de notre Conseil administratif.

Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. NOBS.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

**M. MAGNIN** : je serai extrêmement rapide.

La proposition est de prendre les mesures nécessaires pour freiner la vitesse. La démonstration est faite qu'il n'y a pas de problème de vitesse. Par conséquent, nous pouvons classer cette motion et c'est terminé.

Certains veulent mettre ce passage à 30 km/h. Pour cela, des explications doivent être données car il y a des règles pour mettre des rues à 30 km/h.

J'entends qu'il y a des enfants, mais le chemin est surtout industriel.

Je suis un peu étonné.

Pour notre part, dans la mesure où les études démontrent qu'il n'y a pas d'excès de vitesse dans ce chemin, nous n'allons pas commencer à prendre des mesures nécessaires pour éviter un problème qui n'existe pas.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. MAGNIN.

Je donne la parole à M. BRINER.

**M. BRINER** : merci Mme la Présidente.

Comme cela a été mentionné, c'est déjà un chemin dans lequel les personnes roulent lentement malgré qu'elle soit à 50 km/h. Dans ce cas-là, pourquoi ne pas carrément annoncer la couleur ? De toute façon, les gens ont déjà l'intelligence de rouler à la bonne vitesse.

Concernant l'aspect de la sécurité, nous sommes assurés que les accidents qui ont lieu à moins de 30 km/h n'occasionnent pas de fractures. Je trouve que cela va dans le bon sens par rapport à cette motion.

Mon groupe et moi voterons en faveur de cette motion.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. BRINER.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

**M. MAGNIN** : juste pour rafraîchir la mémoire de M. BRINER s'agissant des accidents de la circulation routière. La plupart des accidents n'ont pas lieu à des vitesses supérieures à 30 km/h et statistiquement la règle est celle-ci : si vous vous faites renverser à 30 km/h, vous avez à peu près 80% de chance de rester vivant, mais vous avez quand même 20% de chance de mourir.

C'est la réalité. Donc, il ne faut pas dire qu'il n'y a pas de fractures. La circulation routière est dangereuse par définition.

Concernant la vitesse. M. BRINER, vous avez certainement dû faire un peu de physique. L'énergie cinétique est égale à la moitié de la vitesse au carré. Voilà la problématique.

Cela dit, ce n'est pas en freinant tous les véhicules inutilement que cela sert à quelque chose.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. MAGNIN.

Je passe la parole à Mme FRAGA et après je vous propose de passer au vote.

**Mme FRAGA** : merci Mme la Présidente.

Si j'ai bien compris, la motion ne demande pas de baisser la vitesse à 30 km/h. Elle demande simplement de prendre toutes les mesures nécessaires pour intervenir face à la grande vitesse et aux dangers publics dans ce chemin. Or, selon les retours que nous avons eus et les études, il n'y en a pas.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci Mme FRAGA.

Je donne maintenant la parole à M. le Conseiller administratif, Mathias BUSCHBECK.

**M. BUSCHBECK, Conseiller administratif** : merci Mme la Présidente.

Pour revenir un petit peu sur les débats qui ont eu lieu en commission, l'Administration et le Conseil administratif avaient fait le même constat que le motionnaire, à savoir qu'il y avait des problèmes de vitesse. Celle-ci n'est pas excessive parce que peu de personnes roulaient à plus de 50 km/h, mais il est vrai que ce quartier, un peu enclavé dans une zone industrielle, avait un souci de connexion, notamment pour la sécurité des enfants. Cela a été évoqué ce soir.

C'est pour cela que la commission a été informée des projets du Conseil administratif sur ce secteur, c'est-à-dire s'associer à court terme à la stratégie bruit développée aujourd'hui par le magistrat PDC-LE CENTRE, Serge DAL BUSCO, pour réduire la vitesse sur ce tronçon à 30 km/h.

Nous avons donc proposé de soutenir cette motion au vu de cette politique de stratégie bruit et réduction à 30 km/h sur ce tronçon. Voilà pourquoi le Conseil administratif vous appelle à accepter cette motion.

Pour revenir aux propos de M. MAGNIN, on peut effectivement réduire fortement la gravité des accidents en roulant à 30 km/h. On ne peut pas supprimer le risque d'accidents graves et de mortalité, mais on peut déjà fortement réduire la quantité d'accidents graves.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. BUSCHBECK.

Je donne la parole à M. MARTENS et ensuite à Mme FRAGA. Après je vous propose de clore les débats. Merci.

**M. MARTENS** : ce sera très court.

En fait, la commission a accepté cette motion, essentiellement pour appuyer la limitation à 30 km/h de ce genre de rue qui était un projet en cours. C'était une manière de graver cela dans le marbre puisque 85% des automobilistes roulent déjà en dessous de 30 km/h.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci. Mme FRAGA, vous avez la parole.

**Mme FRAGA** : je vais être très rapide.

M. MARTENS, nous étions en commission ensemble et il n'a jamais été question de gros accidents ou d'importants dépassements de vitesse. Bien au contraire, les études ont prouvé qu'un nombre infime de conducteurs roulait à plus de 50 km/h.

Il est vrai que la limitation à 30 km/h a été évoquée, vitesse déjà appliquée par nombre d'automobilistes.

Lors de la commission, le Conseil administratif n'est pas venu en disant qu'il y avait de gros problèmes de sécurité pour les enfants, car très peu d'enfants empruntent ce passage. Il me semble qu'il n'y a eu que deux petits accidents, dont l'un en marche arrière.

Je suis étonnée d'entendre des propos évoquant de grands dangers dans ce chemin.



**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci Mme FRAGA.

M. AUBERT, vous avez la parole.

**M. AUBERT** : merci Mme la Présidente. Je serai bref.

En effet, statistiquement sur une semaine, il n'y a pas eu de vitesse excessive.

J'ai écrit cette motion car j'ai vu des voitures rouler à 70 km/h, 80 km/h, voire davantage, sur ce chemin, mais c'est ma parole contre celle de certains autres. Ce ne sont donc pas des petits accidents, bien évidemment regrettables, que je crains, mais des accidents très graves où il y aurait vraiment une grosse casse.

Ce serait bien de pouvoir empêcher des accidents impliquant des enfants qui habitent ce quartier, vu que ce chemin est clairement une voie de transit où on ne peut pas rouler vite.

Il s'agit juste de sécuriser ce périmètre. Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. AUBERT.

J'aimerais bien que nous passions au vote. Je pense que nous avons fait le tour de la question, si vous voulez mon avis.

Avant de passer au vote, je laisse M. ANGELOZ lire les invites.

**M. ANGELOZ, Secrétaire** :

*le Conseil municipal de Vernier*

***invite le Conseil administratif :***

- 1 *à prendre les mesures nécessaires pour freiner la vitesse sur le chemin de la Muraille afin de garantir la sécurité de nos enfants ;*
- 2 *à contacter les services du canton (OCT – direction de la régulation du trafic) afin de réfléchir à des solutions pour ralentir le trafic sur ce chemin.*

**La motion M 174 – 22.04, Vroum Vroum au chemin de la Muraille, est acceptée par 24 OUI (8 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 4 MCG, 2 ALTERNATIVE, 3 UDC, 1 I) et 5 NON (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 3 PLR).**

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : nous passons au point 7) de l'ordre du jour.

## 7. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### 7.A) CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 285'000.00 POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – PARTIE TECHNIQUE (MMES BUNTSCHU ET COVER, MM. ANGELOZ, BRON, MAGNIN, NOËL ET TOMBOLA) (DM 184 – 22.06)

---

#### CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 285'000.00 POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – PARTIE TECHNIQUE

*Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Après plusieurs études sur l'ensemble de la salle du Conseil municipal, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de moderniser les technologies informatiques de cette salle en remplaçant les micros filaires existants par un système de micros sans fils individuels intégrant un système de vote, le système de projection, mais aussi l'éclairage direct suspendu au-dessus des tables du Conseil afin de disposer d'un éclairage bidirectionnel dans le but de satisfaire la visibilité de l'ensemble des Conseillères et Conseillers municipaux.*

*À ce jour, une rénovation plus complète de cette salle n'est pas envisagée.*



### SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

La salle du Conseil municipal a été aménagée dans les années 1980, à la suite de la rénovation complète de la Mairie. Depuis, seul le mobilier a été rénové, et quelques travaux d'entretien ont été effectués. Actuellement, cette salle elle est composée de 42 places avec 27 micros.

Durant les deux dernières années écoulées, et afin de répondre aux mesures sanitaires mises en place, soit de respecter les distances minimales et les normes en vigueur, de nombreuses séances du Conseil municipal ont été menées dans différents locaux de la Ville de Vernier, occasionnant beaucoup de déménagements, souvent compliqués et coûteux. À la suite de cela, il a été décidé de profiter de l'occasion pour moderniser les micros et remettre à jour quelques éléments techniques, à savoir principalement de rendre les micros individuels et transportables de manière la plus simple possible, de changer le projecteur devenu obsolète et ne répondant plus aux besoins, et également de revoir les éclairages sur le mobilier afin d'améliorer la luminosité de cet espace ainsi que la salle. De plus, une peinture sera appliquée sur les plafonds de cette dernière.

### MICROS

Les micros, actuellement filaires, seront remplacés par des micros autonomes et individuels, qui se présentent de la manière suivante : une station avec un système de vote intégré et un micro, munie d'une carte individuelle qui permettra la reconnaissance de chaque personne, ainsi que des batteries permettant la recharge de ces micros. Un logiciel de transcription automatique y sera intégré.



### PROJECTION

Le système de projection n'étant plus d'actualité, et au vu du nombre restreint des séances, il a été décidé que seul le projecteur serait changé et non l'écran, qui restera à sa place actuelle. Cependant, afin de permettre aux personnes assises proche dudit écran de voir correctement la projection, deux écrans supplémentaires, positionnés au sol, seront mis en place.

### ÉCLAIRAGES

Il a été décidé de profiter de cette occasion pour revoir le système d'éclairage en revalorisant la luminosité de la salle et en remplaçant le système actuel par un système de LED.

Le système d'éclairage suspendu est actuellement équipé d'ampoules halogènes qui ne sont plus d'actualité. En effet, ces dernières consomment beaucoup trop d'énergie pour un trop faible rendement lumineux. Selon les normes en vigueur, une luminosité de 500 lux est demandée pour des bureaux et salles de conférence ; actuellement et après vérification nous n'avons que 250 lux.



### PLANNING

Au vu des événements actuels, les délais de commande pour ces micros spécifiques sont présentement de huit mois. Ces travaux seront commandés en 2022 mais réalisés au printemps 2023.

Concernant leur exécution, il faudra prévoir 20 jours de travaux à plein temps, la salle sera non accessible durant ce laps de temps.

### **INFORMATIONS FINANCIÈRES**

#### **A. Budget**

DÉPOSE DE L'EXISTANT ET INSTALLATION DU NEUF	CHF	15'000.00
SYSTÈME DE VOTATION	CHF	105'000.00
PROJECTION + ÉCRANS	CHF	15'000.00
ÉCLAIRAGE	CHF	50'000.00
PEINTURE	CHF	45'000.00
ÉCHAFAUDAGE	CHF	10'000.00
TOTAL	CHF	240'000.00
DIVERS ET IMPRÉVUS 10%	CHF	24'000.00
TOTAL	CHF	264'000.00
TVA 7.7%	CHF	20'328.00
TOTAL TTC	CHF	284'328.00
<b>TOTAL TTC ARRONDI</b>	<b>CHF</b>	<b>285'000.00</b>

Au vu de la conjoncture actuelle, ces montants peuvent être soumis à une augmentation de prix.

#### **B. Coûts connexes**

NATURE	DESIGNATION	COÛT ANNUEL
33	Amortissements du patrimoine administratif	CHF 28'500.00
34	Charges financières	CHF 5'700.00
<b>TOTAL</b>		<b>CHF 34'200.00</b>

#### **C. Plan Pluriannuel des investissements (PPI 2022)**

PROJET	BUDGET	2022
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – PARTIE TECHNIQUE	CHF 110'000.00	CHF 110'000.00

La différence entre le montant indiqué dans la présente délibération et celui inscrit au PPI est due notamment à l'insertion dans les travaux du remplacement du système d'éclairage ainsi que des travaux de peinture qui n'étaient pas prévus initialement.

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

\* \* \* \* \*

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

*relative à un*

**CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 285'000.00 POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – PARTIE TECHNIQUE**

*Vu l'article 38 du règlement du Conseil municipal ;*

*vu la présentation faite au Bureau le 24 août 2020 par M. Sébastien RION, Architecte – Chef de projets au Service des bâtiments (SBA) ;*

*vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du ..... ;*

*sur proposition du Bureau du Conseil municipal ;*

*le Conseil municipal*

**décide**

- 1 *de réaliser les travaux de la salle du Conseil municipal – partie technique ;*
- 2 *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 285'000.00 destiné à la réalisation de ces travaux ;*
- 3 *de comptabiliser la dépense de CHF 285'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;*
- 4 *d'amortir la dépense prévue de CHF 285'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 02.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.*

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : c'est une délibération qui a été portée par le Bureau de notre Conseil.

J'ouvre un premier tour de parole.

M. AUBERT, vous avez la parole.

**M. AUBERT** : merci Mme la Présidente.

Je regrette qu'il ne soit pas prévu un système de vote électronique.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : c'est dans le projet.

**M. AUBERT** : c'est dedans ? Mea culpa. Je vais m'acheter des lunettes. C'est parfait.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. NOBS, vous avez la parole.

**M. NOBS** : oui, très brièvement.

Je vois que notre système de ventilation, en l'occurrence nos deux ventilateurs, ont l'air très fatigué. Je pense que ce crédit est le bienvenu. Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. NOBS.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

**M. MAGNIN** : je vais vous répéter l'éternel souci que j'ai pour notre assise confortable dans ce Municipal. J'en discutais avec M. DULEX, qui a siégé depuis les années 1980, et c'étaient déjà les mêmes sièges. Donc, ces sièges ont à peu près quarante ans et ils sont fichus ; il serait peut-être temps de les changer.

Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une dépense extraordinaire. S'il vous plaît, Messieurs les Conseillers administratifs, soyez un peu cohérents dans la vision que l'on peut avoir du confort, tout modéré qu'il puisse être, d'un Conseiller municipal.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. MAGNIN.

Le Bureau avait proposé un envoi en commission des bâtiments et de l'énergie. Y a-t-il d'autres propositions ?

M. AMBROSIO, vous avez la parole.

**M. AMBROSIO** : merci Mme la Présidente.

Il me semble que cela fait quand même un moment que nous discutons de ces travaux dans cette salle. Je pense que nous avons finalement fait le tour de la question, à part quelques détails.

Il me semble que nous pourrions voter rapidement cette délibération, sans passer à nouveau par une commission qui va dire les mêmes choses.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : un vote immédiat est donc proposé.

M. BRON, je vous passe la parole.

**M. BRON** : merci Mme la Présidente.

En ma qualité d'ancien Président du Conseil municipal, je rappelle que ce dossier a été traité en 2020, en début de législature. Le Bureau avait étudié la question et il avait été proposé que les services de l'Administration préparent un dossier pour le Bureau, et qu'ensuite le Bureau dépose ce texte - ce qui est fait ce soir -, et que le projet soit étudié en détail en commission des bâtiments et de l'énergie.

Nous sommes donc juste dans la procédure qui avait été décidée il y a deux ans. Nous avons pris un peu de retard avec le COVID, mais je pense que l'envoi en commission s'impose.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

**M. MAGNIN** : je souscris tout à fait à ce qui vient d'être dit, d'autant plus que nous espérons que le Conseil administratif aura trouvé un léger budget pour les sièges, ou qu'il en chiffre la dépense et que

nous déposons un amendement en commission pour cela, parce que nous ne devons pas arriver à des montants extraordinaires. Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. MAGNIN.

M. AMBROSIO, vous avez la parole.

**M. AMBROSIO** : merci Mme la Présidente.

Je souscris aux propos de M. BRON et, dans ce cas-là, je retire ma proposition de vote immédiat.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. AMBROSIO.

Je vous propose de voter en même temps la prise en considération de cette DM et son envoi en commission des bâtiments et de l'énergie.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la DM 184 – 22.06 et son envoi en commission des bâtiments et de l'énergie sont priés de lever la main.

**La prise en considération de la délibération municipale DM 184 – 22.02, Crédit de réalisation de CHF 285'000.00 pour les travaux de la salle du Conseil municipal – partie technique, est acceptée par 29 OUI, soit à l'unanimité.**

**Cette DM est envoyée en commission des bâtiments et de l'énergie.**

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : nous pouvons passer au point 8) de l'ordre du jour.

## 8. PÉTITIONS

---

### 8.A) NON À LA MISE EN SENS UNIQUE DE LA RUE DU VILLAGE (PE 179 – 22.06)

---

#### **NON À LA MISE EN SENS UNIQUE DE LA RUE DU VILLAGE**

***Afin de supprimer les nuisances dues à l'augmentation du trafic dans la rue du Village aux heures de pointe, les autorités ont décidé unilatéralement que la rue serait mise partiellement à sens unique, excepté pour les cycles. Nous nous opposons à cette décision qui a été prise en catimini, sans consultation des riverains directement concernés, pour les raisons suivantes :***

- *Pour sortir du quartier, les résidents n'auront plus d'autre choix que d'emprunter la route de Peney. Or, la circulation sur cet axe est déjà très dense aux heures de pointe.*
- *Les résidents seront contraints de faire un détour pour quitter ou regagner leur domicile et augmenteront le trafic dans la rue, particulièrement audible de nuit.*
- *Cette nouvelle réglementation soulève aussi des inquiétudes sécuritaires car, d'une part, les automobilistes, sans obstacles devant eux, pourraient être tentés d'augmenter leur vitesse, d'autre part, les piétons, en particulier les enfants, pourraient oublier, au moment de traverser la rue que des cyclistes peuvent arriver en sens inverse.*
- *L'arrêté ne résout le problème du trafic de transit pendulaire que dans un seul sens.*

**Par conséquent nous demandons l'abandon de la mise en sens unique de la rue du Village et une concertation avec les résidents directement impactés.**

**Raison:**

*Les initiants de la présente pétition demandent :*

- 1 *Une concertation avec la Mairie, le conseil communal et administratif afin d'engager un choix démocratique avec les résidents, par opposition à la décision unilatérale de la Mairie.*
- 2 *Une solution satisfaisante pour l'ensemble des résidents de la rue du Village, les seuls directement impactés.*
- 3 *Le choix d'une solution résolvant la problématique dans son ensemble (transit dans les deux sens), et non un pis-aller, pénalisant les résidents, les usagers et clients des commerces de la rue du Village.*

**Pétition munie de 301 signatures**

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : le Bureau vous propose d'envoyer cette pétition en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

J'ouvre un premier tour de parole. M. MARTENS.

**M. MARTENS** : merci Mme la Présidente.

Je n'ai pas d'opinion sur cette pétition, mais j'ai cru comprendre que de nombreuses personnes la contestent. Je ne sais pas si nous pouvons demander que les deux parties soient entendues en commission.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. MARTENS. Nous allons prendre note de cette demande.

M. AMBROSIO, vous avez la parole.

**M. AMBROSIO** : est-ce que ces personnes, dont M. MARTENS fait état, se sont manifestées d'une manière ou d'une autre ? Officiellement, j'entends. Est-ce qu'elles ont écrit une lettre au Conseil municipal ? Car tout le monde peut contester n'importe quoi.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : M. MARTENS, avez-vous une réponse ?

**M. MARTENS** : au départ, la mise en sens unique de la rue du Village venait de deux pétitions. C'est donc une pétition contre une autre pétition.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : à titre d'information, j'attire l'attention des personnes assises dans le public qu'elles n'ont pas le droit de prendre la parole lors de nos séances plénières. Excusez-nous !

Mme ROCH, vous avez la parole.

**Mme ROCH** : oui, je vous remercie. Mais où sont ces pétitions ? Si nous les avons déjà traitées, nous avons déjà entendu les pétitionnaires. Nous n'allons pas les faire revenir.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : non, nous ne les avons pas entendus.

Si j'ai bien compris, il y a eu différents échanges de courriers ou de courriels entre le Conseil administratif et des habitants de Vernier-Village.



Ce qu'il s'est passé, c'est qu'ils voulaient être entendus par notre Conseil. Il y avait donc la voie de la pétition qui a été proposée, et ils ont déposé le texte qui vous est soumis ce soir.

**Mme ROCH** : ce que je n'ai pas compris, ce sont les pétitions dont parle M. MARTENS.

Celle que nous traitons maintenant, j'ai bien compris et je connais l'histoire. Mais les pétitions que M. MARTENS énonce, où sont-elles ? Ont-elles été déposées au Conseil municipal ? J'aimerais juste savoir où elles sont.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

**M. BUSCHBECK, Conseiller administratif** : le Conseil administratif n'a pas reçu formellement de pétition. Il a reçu différents courriers. Je ne sais pas si le Conseil municipal a été saisi d'une pétition, mais il y a eu des courriers de l'Association des intérêts de Vernier-Village (AIVV) et de l'Association des parents d'élèves (APE) de Vernier-Village.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : c'est ce que j'expliquais avant. Je disais que nous n'avions pas eu de pétition avant celle-ci, que ce n'était vraiment que des échanges de courriers avec le Conseil administratif.

M. STAUB, vous avez la parole.

**M. STAUB, Conseiller administratif** : mon collègue a tout à fait raison. Des courriers, avec plusieurs signatures, ont été adressés au Conseil administratif. Nous pouvons imaginer que M. MARTENS parle de cela.

Pour vous répondre, Mme ROCH : c'étaient des échanges de courriers avec l'Administration. En réalité, c'est soit une pétition à l'Administration ou des lettres, mais nous les traitons de la même manière. Je pense que c'est de cela que parlait mon collègue.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. STAUB pour cet éclaircissement.

Nous étions sur le vote de prise en considération et d'envoi en commission. Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la PE 179 – 22.06 et son envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité sont priés de lever la main.

**La prise en considération de la pétition PE 179 – 22.06, NON à la mise en sens unique de la rue du Village, est acceptée par 29 OUI, soit à l'unanimité.**

**Cette pétition est envoyée en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.**

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : nous passons au point suivant.

**8.B) ÉVITER LE TRANSIT INJUSTIFIÉ DE VÉHICULES AU CHEMIN DES FLORALIES, 1216 COINTRIN (COMMUNE DE VERNIER) (PE 187 – 22.06)**

---

**ÉVITER LE TRANSIT INJUSTIFIÉ DE VÉHICULES AU CHEMIN DES FLORALIES, 1216 COINTRIN  
(COMMUNE DE VERNIER)**

*Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,*

*Au nom des riverains du chemin des Floralties à Cointrin (16 propriétaires), nous vous soumettons une nouvelle requête afin de nous préserver des nuisances dues au trafic routier incessant, bruyant et polluant que nous subissons quotidiennement au chemin des Floralties.*

*Après mûre réflexion, nous demandons aux responsables de notre commune de faire cesser ce transit injustifié en le renvoyant au chemin des Corbilletes.*

*En effet, le chemin des Floralties est un « chemin de desserte » et doit permettre aux riverains d'accéder à leurs propriétés.*

*Le chemin des Coudrier, par contre, est un « axe de liaison » ou un « axe de transit ». Il est le prolongement de la route du pont Butin et sert à faire la liaison entre les différents quartiers.*

*En mettant un panneau « interdiction de tourner à gauche » sur l'avenue Casai en venant de l'aéroport et des chicanes pour éviter que les voitures bifurquent quand même dans le chemin des Floralties et en ajoutant un feu rouge au carrefour de Balexert pour permettre aux véhicules de tourner à gauche résoudrait enfin le problème.*

*Un panneau « bordiers autorisés » au chemin des Floralties serait une autre solution efficace.*

*Nous espérons que cette pétition sera reçue avec compréhension et bienveillance et espérons recevoir une réponse favorable dans les plus brefs délais.*

*En vous remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, nos meilleures salutations.*

**Pétition contenant 36 signatures**

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : j'ouvre un premier tour de parole.

M. BRON, je vous en prie.

**M. BRON** : merci Mme la Présidente.

Il se trouve que cette pétition a déjà été déposée il y a trois ans, comme le dit le courrier d'accompagnement. Il y avait aussi trente-six signatures, donc j'ose penser que ce sont les trente-six même personnes et qu'elles n'ont pas fait des émules auprès de leurs voisins.

Pour en avoir discuté avec certains membres du Bureau par mails échangés cet après-midi, je crois que nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde donc, Madame la Présidente, je vous propose ce soir d'envoyer la pétition en commission du génie civil et des équipements, contrairement à ce qui a pu être discuté. C'est en effet cette commission qui a traité la pétition d'il y a trois ans et cela pourrait être aussi l'occasion d'avoir le retour, puisque nous attendions des compléments d'informations des services communaux. Ainsi, il y a un droit de suite à la commission du génie civil et des équipements.

Je vous propose donc d'envoyer cette pétition en commission du génie civil et des équipements.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. BRON.

Pour commencer, nous allons voter la prise en considération de cette pétition. Celles et ceux qui acceptent la prise en considération sont priés de lever la main.

**La prise en considération de la pétition PE 187 – 22.06, Éviter le transit injustifié de véhicules au chemin des Floralies, 1216 Cointrin (Commune de Vernier), est acceptée par 27 OUI (8 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 1 ALTERNATIVE, 3 PLR, 3 UDC) et 1 abstention (1 ALTERNATIVE).**

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : le Bureau vous propose d'envoyer cette pétition en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Celles et ceux qui acceptent cette proposition sont priés de lever la main.

**L'envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité de la pétition PE 187 – 22.06, Éviter le transit injustifié de véhicules au chemin des Floralies, 1216 Cointrin (Commune de Vernier), est accepté par 26 OUI (8 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 3 UDC, 1 I), 1 NON (1 PLR) et 2 abstentions (1 ALTERNATIVE, 1 PLR).**

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : nous pouvons passer au point 9) de l'ordre du jour.

## **9. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

### **9.A) RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF À L'INTERDICTION D’AFFICHAGE À DES FINS COMMERCIALES (DA 182 – 22.06)**

---

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : le Bureau vous propose d'envoyer ce projet en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

M. STAUB, vous avez la parole.

**M. STAUB, Conseiller administratif** : merci Mme la Présidente.

Le texte est clair, mais je voulais préciser que nous voulions vraiment avoir une discussion générale.

Vous le savez, parce que nous vous l'avons annoncé, il y a eu une résiliation du contrat pour l'affichage et il faudra de toute manière – et c'est notre désir – prendre une décision générale, à la fois sur le maintien ou non de l'affichage, et sur le nombre de panneaux si l'affichage était maintenu. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais nous voyons que l'occupation des panneaux est de moins en moins importante. Vous avez d'ailleurs remarqué qu'il y a de la publicité de l'afficheur pour demander de mettre des affiches.

La question devra de toute façon se poser concernant l'interdiction d'affichage sur notre Commune. Dans le cas contraire, il faudra décider si on prend la voie ou non d'une réduction drastique des panneaux.

Il me paraît très important de pouvoir discuter en commission de tous ces aspects.

L'interdiction est la proposition qui avait été faite en accord avec le programme de législature, mais le but ici est de pouvoir discuter en profondeur et entendre les différentes propositions, afin que la commission puis le Conseil municipal puissent se positionner au sujet de cette interdiction, et que l'éventuelle question de la réduction du nombre de panneaux soit évoquée.

Je répète que le but de cette commission est de pouvoir aborder la question. Cela nous paraît important. Il serait dommage de ne pas en discuter, car on risque de se retrouver avec une décision qui n'est pas coordonnée avec la vôtre.

Il y a des considérations financières. Vous verrez les considérations financières s'il n'y a plus de panneaux ou si leur nombre diminue. Nous pouvons déjà vous assurer que le prix sera différent si le nombre de panneaux reste identique.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. STAUB.

Je vous propose de voter la prise en considération de la DA 182 – 22.06 et son envoi en commission des finances et de l'administration en même temps.

Y a-t-il une demande de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération et l'envoi en commission de la DA 182 – 22.06 sont priés de lever la main.

**La prise en considération de la délibération administrative DA 182 – 22.06, Règlement du Conseil municipal relatif à l'interdiction d'affichage à des fins commerciales, est acceptée par 19 OUI (8 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 ALTERNATIVE, 2 PLR) et 10 NON (4 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 3 UDC, 1 I).**

**Cette DA est envoyée en commission des finances, de l'économie et de l'administration.**

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : nous passons au point 10) de l'ordre du jour.

## **10. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : nous n'avons pas reçu de proposition du Conseil administratif.

Nous pouvons passer au point 11).

**11. MOTIONS****11.A) POUR UNE FLOTTE COMMUNALE DÉ-CARBONNÉE (MMES OSMAN WATA, BOBILLIER, COMPAGNON KAUFMANN ET DAHLAB ET M. BRINER) (M 181 – 22.06)****POUR UNE FLOTTE COMMUNALE DÉ-CARBONNÉE**

Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

*Les enjeux climatiques ne sont plus une lointaine menace, ils sont là, réels et bien présents. Certains effets se font déjà ressentir.*

*Le 6<sup>e</sup> rapport du GIEC, publié en août 2021 et février 2022, fait état d'une hausse planétaire de la température de 1,5 degrés C par rapport aux températures préindustrielles. La Suisse est, comme les autres pays industrialisés, au-dessus de cette moyenne puisqu'elle présente une hausse de 2 degrés C.*

*Selon le rapport du GIEC, l'année 2025 est l'ultime limite pour débiter la décrue des émissions de gaz à effet de serre, si nous voulons contenir le réchauffement à 1,5 degrés C.*

*Le constat est implacable : il nous reste 3 ans pour inverser la tendance, si nous voulons laisser une planète viable (on ne parle plus d'agréable) à nos enfants et petits-enfants. Cela nécessite des politiques ambitieuses à court terme, à tous les échelons.*

*Les villes et centres urbains sont au cœur de la transition énergétique, car elles consomment et polluent davantage que les régions rurales. Vernier, 2<sup>e</sup> commune du canton et fortement urbanisée, doit prendre les mesures nécessaires pour appliquer la stratégie climatique fédérale : moins 50% d'émissions de CO2 d'ici 2030, et le net 0 d'ici 2050. Vernier doit également mettre en œuvre concrètement les engagements pris par le Conseil administratif dans son programme de législature : « Vernier veut s'inspirer du Plan climat cantonal, qui vise une réduction de 60% de nos émissions de CO2 en 2030 ».*

*Enfin, plusieurs sources (l'Agence internationale de l'énergie, notamment) indiquent que le pic de production du pétrole conventionnel est passé en 2011 et que le pic du pétrole non-conventionnel (sable bitumeux) devrait atteindre son maximum en 2025. Or, notre société dépend très fortement du pétrole. Dès lors, nous devons faire le nécessaire pour nous en défaire avant que la raréfaction ne devienne insurmontable.*

***Pour réduire concrètement et drastiquement les émissions de CO2 et sortir de la dépendance au pétrole, Vernier peut et doit montrer l'exemple.***

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier*

***invite le Conseil administratif :***

- 1 À remplacer l'ensemble des véhicules à carburant appartenant à la commune (voitures, motos, tracteurs, camions, tondeuses etc.) par une alternative dé-carbonnée (électrique ou autre) ; à ne plus acquérir de véhicule utilisant du pétrole ou ses dérivés.*
- 2 À élaborer un plan de remplacement afin d'effectuer cette transition progressivement.*
- 3 À avoir remplacé la totalité des véhicules à carburant d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2030.*

- 4 *À rendre compte au Conseil municipal de l'état de la flotte et du plan de remplacement au moins une fois par année.*

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : je donne la parole aux motionnaires.

Mme OSMAN WATA, vous avez la parole.

**Mme OSMAN WATA** : merci Mme la Présidente.

C'est une motion qui vise à mettre en œuvre concrètement les engagements qui ont été pris au niveau fédéral, cantonal et au niveau du Conseil administratif en matière de réduction des émissions carbone. Cela permet également d'entamer une démarche progressive de désengagement vis-à-vis de la dépendance au pétrole.

Je vous remercie.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci Mme OSMAN WATA.

Le Bureau vous propose l'envoi de cette motion en commission du génie civil et des équipements.

Je passe la parole à M. NOBS.

**M. NOBS** : merci Mme la Présidente.

J'ai lu attentivement cette motion et je me suis posé la question de savoir si elle n'était pas sans objet parce que, vous le dites vous-mêmes – je m'adresse aux motionnaires –, il ne reste que trois ans pour sauver le monde, d'après les propos du GIEC. Donc, les mesures à l'horizon 2030 ciblant notre flotte communale seront inutiles puisque la fin du monde aura lieu dans trois ans.

Ensuite, on peut se poser la question de savoir si l'électrification de la flotte des véhicules de Vernier compensera la progression massive des émissions de CO2 des pays asiatiques. Vous savez que la Chine est passée de 0.91 milliard de tonnes de CO2 en 1970 à 11.54 milliards de tonnes en 2019.

Enfin, proposer une telle motion est avoir bien peu de considération envers notre Administration qui, j'en suis convaincu, opte, dans la mesure du raisonnable, pour les véhicules les plus efficaces.

Bref, une fois encore, nous assistons à un rétro-pédalage des VERT.E.S durs. Après la viande, nous avons affaire à une nouvelle tentative de culpabilisation bien grossière qui, je l'espère, ne fonctionnera pas.

Je vous remercie.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : je donne la parole à M. BRINER.

**M. BRINER** : oui, bonsoir. Cela me fait plaisir de parler à tout le monde !

Pour reprendre un peu la thématique, en tout cas pour revenir aux propositions de l'UDC en général, je vous rappelle que nous sommes 8 milliards sur la planète et donc notre contribution s'élève à 1/8'000'000'000<sup>e</sup> par personne de ce qu'il y a à faire. C'est évident que les autres auront des choses à faire.

Mais nous, nous devons aussi nous engager à agir.

Je vous rappelle aussi que les pays asiatiques ont un train de vie bien en deçà du nôtre, et que cela me paraît fort de café de demander aux autres d'effectuer un travail que nous ne sommes pas capables de faire. En général, on dit « balaie devant ta porte avant de faire des remarques aux autres ». Là, c'est le cas. Balayons devant notre porte !

Pour revenir sur l'aspect des 1,5 degré de plus que tu mentionnes, je te rappelle ... non, ce n'est pas hors sujet.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : ce sera discuté en commission M. BRINER.

**M. BRINER** : en fait, un des points était de dire que cette façon de faire était punitive. Ce que je trouve punitif, ce sont les quarante degrés que je vis maintenant. Ce que je trouve punitif, ce sont les prochaines canicules que nous allons avoir. Ce que je trouve punitif, c'est ce genre d'événement et non pas peut-être de me restreindre ou de commencer à agir pour décarboner la flotte.

Cela me semble être totalement sensé, c'est-à-dire que souvent le point qui est mis en avant c'est que nous n'avons pour l'instant pas encore les technologies pour certains éléments. Là, ce n'est pas le cas. Nous avons les technologies. Nous avons même de nombreux véhicules qui existent maintenant qui sont à disposition avec du matériel électrique.

L'idée est d'ancrer cela, et la volonté du Conseil municipal est quand même de mettre en avant certains points, donner des directions et d'entamer plus rapidement des actions.

Je pense que, dans ce cadre-là, la motion a tout son sens.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. BRINER.

Ce que je voulais juste dire, c'est que cette motion sera envoyée en commission. Si elle est prise en considération, ce serait mieux d'avoir les débats en commission, s'il vous plaît.

M. AMBROSIO, vous avez la parole.

**M. AMBROSIO** : merci Mme la Présidente.

Je ne suis absolument pas contre que nous changions notre flotte de véhicules, encore moins avec des véhicules électriques. Pourquoi pas.

Par contre, si on prévoit des véhicules électriques, il faudra peut-être prévoir une centrale nucléaire au bord du Rhône, pas loin d'ici, pour que nous puissions les charger, mais ceci est un autre problème.

J'ai une question au Conseil administratif. Nos véhicules ne sont pas éternels. Est-ce qu'une planification est déjà prévue actuellement par le Conseil administratif pour changer au fur et à mesure la flotte quand les véhicules arrivent au bout du rouleau ?

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. AMBROSIO.

M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

**M. BUSCHBECK, Conseiller administratif** : merci Mme la Présidente.

Nous répondrons très volontiers à la question en commission.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : je donne la parole à M. MAGNIN et ensuite à M. ANGELOZ.

**M. MAGNIN** : je trouve que la remarque qui consiste à dire que nous avons une Administration qui est payée pour faire des choix avec un Conseiller administratif qui, a priori n'est pas forcément pour le tout carboné, devrait déjà suffire à vous rendre confiants sur les choix qui sont opérés.

Je ne vois pas tellement l'intérêt d'envoyer un projet en commission, qui signifie exactement ce que veut le Conseil administratif ; il l'a déjà souligné. Cela n'a pas de sens à mes yeux.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : M. ANGELOZ, vous avez la parole.

**M. ANGELOZ** : merci Mme la Présidente.

Je rejoins M. MAGNIN. Vous êtes tout neufs, LES VERT.E.S. Autrement dit, vous sortez du fer à bricelets.

J'ai déjà vu des véhicules électriques. Le Conseil administratif a donc déjà commencé le processus. Vous venez un peu en retard avec cette motion. C'est dommage. Mais cela a déjà commencé et je ne vois pas pourquoi on enverrait cette motion en commission.

Pour moi, je serai contre.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : M. BRINER, vous avez la parole.

**M. BRINER** : je pense justement que le fait de rédiger une motion dans ce sens-là et de l'envoyer en commission est pour obtenir un agenda un peu plus fort.

Comme vous le dites, il y a déjà bien des véhicules électriques, on s'en targue, on en est content, mais il reste quand même un certain nombre de véhicules qui ne le sont pas. L'idée est de profiter de cette commission pour discuter ensemble de ce que nous pourrions faire et comment faire avancer plus rapidement les choses.

Je ne vais pas trop entrer dans les détails, mais vous savez bien qu'il y a un problème climatique. C'est même plus qu'un problème, cela devient une urgence.

Peut-être que vous ne l'entendez pas. Cela, je l'entends, mais notre volonté est de pouvoir être exemplaires.

Dans ce sens-là, je trouve que cette motion a tout son intérêt.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. BRINER.

Je donne la parole à M. MAGNIN.

**M. MAGNIN** : je crois que c'est vous qui ne nous entendez pas, Monsieur, parce que très sincèrement, nous ne vous avons rien dit sur l'urgence climatique en la niant ou pas.

Nous vous avons simplement dit que vous avez un Conseiller administratif VERT.E.S qui est en charge notamment de cet objet-là.

À priori, dites-nous que vous ne lui faites pas confiance ! Cela, je peux l'entendre, et à ce moment-là votre motion a un sens.

Mais jusqu'à preuve du contraire, je ne l'ai pas entendu se plaindre d'un problème avec la flotte de véhicules. Donc, pour moi, c'est un non-projet.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. MAGNIN.



Je vous propose de voter sur la prise en considération.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la motion M 181 – 22.06 sont priés de lever la main.

**La prise en considération de la motion M 181 – 22.06, Pour une flotte communale dé-carbonée, est acceptée par 15 OUI (7 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 1 PLR, 1 I), 11 NON (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 2 ALTERNATIVE, 3 UDC) et 2 abstentions (2 PLR).**

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : je vous propose donc de voter maintenant sur l'envoi en commission du génie civil et des équipements.

Celles et ceux qui acceptent l'envoi en commission du génie civil et des équipements de la motion M 181 – 22.06 sont priés de lever la main.

**L'envoi en commission du génie civil et des équipements de la motion M 181 – 22.06, Pour une flotte communale dé-carbonée, est accepté par 20 OUI (7 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 3 PLR, 1 I), 6 NON (1 MCG, 2 ALTERNATIVE, 3 UDC) et 2 abstentions (2 MCG).**

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : nous passons au point suivant.

**11.B) UNE VOITURE EN AUTOPARTAGE À 5 MIN. DE CHEZ MOI ! (MMES DAHLAB, BOBILLIER, LANZILAO ET OSMAN WATA ET M. BRINER) (M 183 – 22.06)**

---

**UNE VOITURE EN AUTOPARTAGE À 5 MIN DE CHEZ MOI !**

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Les habitudes de mobilité évoluent. Ainsi, de plus en plus d'habitant.e.s choisissent de ne pas posséder de voiture et de se déplacer par d'autres moyens.*

*En effet, la voiture n'est plus le moyen de transport efficace d'antan, de plus il est coûteux (achat, entretien, essence, parking, assurance, plaque), polluant, bruyant et nécessite beaucoup d'espace (route, parking), qui pourrait être utilisé de manière plus agréable.*

*Cependant, certaines activités nécessitent tout de même une voiture. Le système d'autopartage est un excellent moyen pour répondre à ce besoin occasionnel.*

*Malheureusement, l'offre à Vernier est très disparate. Certains quartiers en sont largement dotés, alors que d'autres manquent cruellement d'offres.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier*

***invite le Conseil administratif :***

- 1 *À faire l'inventaire des places de véhicules en autopartage sur la Commune.*
- 2 *À faire en sorte que des véhicules en autopartage soient accessibles à maximum 5 minutes à pied dans tous les quartiers de la Commune.*
- 3 *À informer la population de cette offre.*
- 4 *À promouvoir ce type de mobilité par une aide financière, d'un montant à définir, octroyée à toute personne qui renonce à son véhicule personnel en faveur d'un abonnement d'autopartage.*

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : le Bureau propose un envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Mme DAHLAB, vous avez la parole.

**Mme DAHLAB** : merci Mme la Présidente.

Je crois que la motion est suffisamment claire pour que je ne la commente pas.

Je trouve que l'envoi en commission est parfait.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci. Mme FRAGA, vous la parole.

**Mme FRAGA** : merci Mme la Présidente.

Alors c'est à n'y plus rien comprendre ! Il est vrai que les habitudes de mobilité ont évolué, heureusement, et nous le saluons.

Mais une voiture en autopartage à cinq minutes de chez moi, c'est franchement une pure hérésie sans même parler de surfaces en bitume qui sera nécessaire et du budget qui sera indispensable pour cette motion.

Au passage, les motionnaires n'ont pas chiffré ce projet. Nous ne savons pas de combien nous parlons. Nous n'en savons rien et nous verrons cela en commission.

Aucune ligne n'est prévue au budget par ces mêmes personnes pour mettre en application cette motion.

C'est certainement un principe de responsabilité aux yeux de certains. Pas les nôtres en tout cas !

Ce projet est surtout contraire aux idées mêmes défendues par LES VERT.E.S. Moins de voitures possibles, mais à cinq minutes de chez moi une voiture MOBILITY.

Comment prêcher pour une mobilité douce et défendre en même temps la voiture, même en autopartage ? Comment soutenir une mobilité douce en refusant de marcher six à dix minutes ou quinze ? Et que deviennent les transports publics que LES VERT.E.S oublie ?

Bref, c'est un mauvais projet, qui n'a pas de sens, et nous le refuserons.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci Mme FRAGA.

S'il vous plaît, nous sommes en pleine séance. Si vous partagez des informations, merci de le faire en chuchotant.

Mme DAHLAB, vous avez la parole.

**Mme DAHLAB** : je vais expliquer deux ou trois choses.

Effectivement, il n'y a pas de ligne budgétaire, car il s'agit d'une proposition. Après examen de la motion en commission, il y aura peut-être des amendements au niveau des invites, et c'est à ce moment-là, pour moi, que ce projet serait chiffré. Bien évidemment, il ne sera pas mis en place tout de suite. C'est le premier élément.

Pourquoi soutenir l'autopartage ? Souvent on nous reproche d'être des ayatollahs du vélo, de la marche. Alors, là, c'est quand même un peu fort de café, comme dirait M. AMBROSIO, de nous reprocher maintenant de proposer des voitures en autopartage. L'idée est de favoriser une évolution au niveau de la mobilité, d'encourager les gens à renoncer à un véhicule le plus souvent possible. Nous sommes aussi conscients que, parfois, avoir une voiture peut être utile.

Nous ne sommes pas totalement contre la voiture. Là, c'est encore une idée sur LES VERT.E.S qui est un peu rétrograde.

Je trouve que c'est une alternative, c'est une offre. Je vois qu'il y a une différence au sein des différents quartiers. L'idée est plutôt d'harmoniser une offre au sein de toute notre Commune.

Je précise que c'est une demande qui m'a été transmise, et je trouvais intéressant de la relayer auprès de cet hémicycle.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci Mme DAHLAB pour ce complément d'information.

Je précise que ce texte, s'il est pris en considération, sera envoyé en commission.

Mme ROCH, vous avez la parole.

**Mme ROCH** : je voulais juste rappeler ce qu'il s'est passé, car peut-être que certaines personnes ne s'en souviennent pas.

Nous avons MOBILITY, Catch a Car – qui a d'ailleurs disparu de Genève -, etc. Je rappelle que les contrats ont été dénoncés parce que cela ne fonctionnait pas.

Là où cela fonctionne, il y a toujours des véhicules MOBILITY.

S'il n'y en a pas partout dans la Commune, c'est parce que cela ne fonctionnait pas.

C'est une motion qui est louable, mais ce système a déjà été testé à Vernier et il a déjà été évalué.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci Mme ROCH.

Je passe la parole à M. AUBERT, ensuite à M. BRINER et à M. MARTENS.

**M. AUBERT** : merci Mme la Présidente.

Je trouve que l'idée de l'autopartage est assez bonne. Maintenant, j'ai un problème de concept. Quelle est la différence avec MOBILITY, par exemple ? Des voitures MOBILITY, il y en a à Vernier, je les utilise parfois. C'est utile. MOBILITY fonctionne bien.

Expliquez-moi ce que vous voulez faire de différent ? Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. AUBERT.

Je donne la parole à M. BRINER.

**M. BRINER** : je voulais juste revenir un peu sur mon vécu. Personnellement, je me suis récemment défait de mon véhicule familial. Pour moi, ce système serait bienvenu vu que parfois, comme cela a été dit, nous avons des déplacements impératifs à effectuer.

Justement, nous parlons de politique. Comme nous le voyons avec d'autres sujets comme AMAZON, entreprise que tout le monde connaît, rappelons-nous que pendant neuf ans, je crois, cette entreprise ne fonctionnait pas et était dans les chiffres rouges. Pendant neuf ans, Madame, elle n'a pas fonctionné ! Il n'empêche que maintenant, au vu du succès, nous voyons que cela fonctionne.

À un moment donné, il y a une posture politique à avoir. Dans ce sens, nous, LES VERT.E.S, nous voulons inciter les gens à faire le travail que j'ai déjà fait, à savoir de se défaire de son propre véhicule et d'offrir une alternative, le cas échéant.

Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. BRINER.

Je rappelle toujours que ce débat peut avoir lieu en commission si cette motion est prise en considération.

Je passe la parole à M. MARTENS.

**M. MARTENS** : ce sera bref. Juste pour dire que davantage de véhicules MOBILITY amèneront davantage de personnes à les utiliser.

Catch a Car n'a pas survécu au COVID. C'est cela son problème.

La seule discussion qui serait peut-être très intéressante d'avoir en commission est celle des cinq minutes. Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. MARTENS.

S'il n'y a pas d'autre demande de parole, je vous propose de voter la prise en considération avec l'envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la motion M 183 – 22.06 et son envoi en commission sont priés de lever la main.

**La prise en considération de la motion M 183 – 22.06, Une voiture en autopartage à 5 min. de chez moi !, est acceptée par 16 OUI (7 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 3 PLR), 11 NON (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 2 ALTERNATIVE, 3 UDC) et 1 abstention (1 I).**

**La motion est envoyée en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.**

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : nous passons au point suivant.

**11.C) DES CAMIONS POUBELLES ÉLECTRIQUES (M. BRINER, MMES COMPAGNON KAUFMANN, DAHLAB ET OSMAN WATA) (M 185 – 22.06)**

---

**DES CAMIONS POUBELLES ÉLECTRIQUES**

*Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Nous le savons, notre société dépend très fortement de notre capacité à transformer la matière première et le pétrole y joue un rôle premier lorsqu'il s'agit de **déplacer des matériaux**.*

***La raréfaction des sources de pétroles** doit nous interpeller au plus haut point. Plusieurs sources indiquent que le pic de production du pétrole conventionnel est passé en 2011 et que le pic du pétrole non-conventionnel (sable bitumeux) devrait atteindre son maximum en 2025.*

*Dès lors, quid de toutes nos **activités impérieuses** dépendantes de cette énergie, telles que : chauffage ou déplacement des matières. Oui, comment allons-nous maintenir notre société sans cette source d'énergie si précieuse pour réaliser ces tâches ?*

*Que ce soit pour des motifs de climat comme pour des motifs d'épuisement des énergies fossiles, il nous faut nous transformer et investir dans d'autres sources d'énergies décarbonées. Ce mur de la non-disponibilité du pétrole doit être anticipé en réalisant maintenant ce changement. Sinon, ce dernier sera **trop abrupt et insurmontable, mettant en péril le fonctionnement de notre société**.*

*Dans cette problématique, l'électricité produite par ces sources d'énergies faiblement carbonées viennent à notre rescousse. Dès lors, nous pouvons d'ores et déjà réaliser le levage des déchets en nous passant du pétrole.*

*Outre la capacité de pouvoir se prémunir de la raréfaction du pétrole, le moteur électrique amène son lot de bienfaits. Les véhicules sont **moins bruyants** en déplacements, mais surtout silencieux à l'arrêt lors de la levée des poubelles.*

*À titre informatif, sachez que la commune de Meyrin a voté l'achat de deux camions électriques. Certes l'investissement est plus important, mais leurs calculs montrent qu'au final c'est aussi **une affaire financière**, car les frais d'entretien sont bien moins coûteux tout comme le plein d'électrons.*

*Tous les facteurs sont réunis pour aller de l'avant et pour que notre commune demande aux prestataires des véhicules électriques !*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier*

**Invite le Conseil administratif :**

*à l'échéance du contrat courant, de contracter une levée des déchets avec une flotte à 100 % électrique.*

**Mme BUNTSCHU, Présidente :** le Bureau vous propose un envoi en commission du génie civil et des équipements.

Pour commencer, je donne la parole aux motionnaires, s'ils la souhaitent.

M. BRINER, vous avez la parole.

**M. BRINER :** bonjour ... bonsoir, ce n'est pas faux.

Pour une fois, nous n'allons pas parler de climat. L'argumentaire n'est pas fait dans ce sens-là. Nous n'allons pas parler des quarante degrés en plus en Antarctique, le fait qu'une vague de chaleur s'abat en Suisse à plus de deux degrés, alors que mondialement elle atteint 1.2°. Nous n'allons pas parler de cela. Nous allons parler d'un autre argument qui est la raréfaction du pétrole. Peut-être que vous ne le savez pas mais le pic du pétrole conventionnel – celui que nous allons puiser en forant – a passé en 2010.

Heureusement, le pic du pétrole conventionnel a été supporté par ce nouveau type de pétrole que l'on appelle le pétrole bitumeux ou gaz de schiste, qui a pu relever la courbe du pétrole à disposition pour nos sociétés. Le pic de ce type de carburant est annoncé pour 2025.

La posture des VERT.E.S sur ce coup-là n'est pas de dire que nous avons besoin de véhicules électriques parce qu'il y a un réchauffement climatique. La discussion est de vous dire que des scientifiques estiment qu'il ne va bientôt plus y avoir de pétrole. Nous allons nous retrouver dans une situation de raréfaction, à savoir qu'il y aura de moins en moins de pétrole.

Face à cela, nous pouvons adopter deux postures. La première est de se dire que l'on n'en tient pas compte et que l'on verra bien ce qu'il va se passer le jour où cela arrivera. Nous vivrons ce que l'on appelle la sobriété subie, c'est-à-dire que nous n'aurons pas choisi de partir dans la sobriété, de se défaire du pétrole, mais nous la subissons parce que tout d'un coup il n'y en aura plus. Cela d'autant plus au vu de la guerre qui se déroule en ce moment.

Ce texte incite à faire une sobriété planifiée. Nous savons que dans dix ans il n'y aura plus de pétrole ou qu'il sera plus difficile à extraire, donc beaucoup plus coûteux, que notre société va ralentir et on se rend bien compte qu'il y a des éléments impérieux que nous devons exécuter, comme creuser des trous pour construire des bâtiments, vider les poubelles, etc.

Nous considérons que c'est un élément sur lequel nous devons nous engager maintenant.

J'ai vu que notre prestataire – sans le nommer – utilise des camions électriques en Ville de Vernier pour la levée des poubelles. À croire que tout le monde a envie d'agir.

J'incite donc le Conseil administratif à aller dans ce sens-là, et c'est pour cela que cette motion est déposée. Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. BRINER.

Je précise que si elle est prise en considération, cette motion sera envoyée en commission, et ce serait bien d'avoir le débat en commission.

Y a-t-il d'autres motionnaires qui souhaitent s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas.

Je donne la parole à Mme ROCH, M. MAGNIN, M. AMBROSIO et M. MARTENS.

**Mme ROCH** : merci beaucoup.

Quand je prends le dernier ActuVernier, en page 18, je trouve l'article avec le titre « *Des véhicules 100% électriques pour collecter nos déchets. À Vernier, les déchets sont désormais collectés par des véhicules 100% électriques.* ».

Donc voilà, je pense que tout est fait. Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : je vous remercie.

Je passe la parole à M. MAGNIN.

**M. MAGNIN** : en termes de sobriété planifiée, LES VERT.E.S nous donnent des leçons assez intéressantes ces derniers temps. Je trouve cela assez curieux.

Ceci dit, c'est exactement le même problème que tout à l'heure. Vous avez un magistrat qui s'occupe de cette partie-là. À lui de faire des propositions, avec votre groupe, sans que nous ayons besoin de nous poser ce type de question.

Il y a quelque chose qui me chatouille dans votre projet. S'il n'y a pas de prestataire tiers qui soit capable de le faire, la logique de votre système voudrait que la Commune acquière des camions. Là encore, vous ne mentionnez pas de ligne budgétaire pour cela, mais je vous rappelle qu'il faut veiller aux dépenses et aux deniers.

Je sais bien que dans la volonté de tout dépenser à n'importe quel prix, la partie gauche de notre hémicycle est assez bonne, mais il faut juste avoir la tête sur les épaules.

Par conséquent, non à ce projet. Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. MAGNIN.

M. AMBROSIO, vous avez la parole.

**M. AMBROSIO** : merci Mme la Présidente.

Effectivement, nous sommes de nouveau en train d'enfoncer des portes ouvertes. Tout à l'heure, nous parlions de flotte de la Commune. Maintenant, nous parlons de flotte privée.

Est-ce que nous pouvons obliger les entreprises à changer leurs camions, alors qu'ils ne sont pas encore au bout de leur vie ? Auquel cas, je pense que nous pourrions ne pas leur donner le mandat et s'adresser à une autre entreprise. Cela reviendrait à ce moment-là à du chantage.

Encore une fois, excusez-moi, mais quand j'entends M. BRINER, j'ai une vision d'un petit enfant dans un supermarché qui tape des pieds pour avoir son jouet.

Je vais évidemment refuser cette proposition.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. AMBROSIO.

Je passe la parole à M. MARTENS.

**M. MARTENS** : merci Mme la Présidente.

Oui, en effet, il y a déjà des camions électriques qui passent et c'est absolument merveilleux parce qu'il y a un aspect de ce problème dont nous ne parlons pas beaucoup, c'est le bruit, c'est-à-dire qu'ils sont parfaitement silencieux. J'ai pu discuter avec le chauffeur pendant qu'il ramassait les poubelles, et c'est quand même un progrès qui est assez formidable.

Effectivement, il y en a à Vernier, mais pas encore partout. Je pense qu'il faut discuter en commission afin d'encourager ce genre d'investissement, pas de la Commune mais des entreprises. Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. MARTENS.

Je vais donner la parole à M. BRINER.

**M. BRINER** : pour revenir sur les propos de M. MAGNIN. En parlant de dépenses dans tous les sens, je vois surtout que nous savons dépenser du pétrole.

Chacun dépense de son côté. D'un côté nous nous retrouvons avec des températures extrêmes, des champs qui ne vont bientôt plus être cultivables. Je suis d'ailleurs étonné que l'UDC ne soit pas davantage en posture d'aider les paysans.

Pour revenir sur le point de chantage. Non Monsieur. Je vous rappelle que nous passons par des prestataires et que le jeu de la contractualisation est de dire ce que nous souhaiterions avoir, et que des entreprises y répondent ou pas. Lorsque le contrat arrive à son terme, il est temps de le renouveler.

Je pense que cette motion va dans le bon sens et qu'elle apporte surtout, à travers son argumentaire, un nouveau point de vue qui est la raréfaction du pétrole. Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. BRINER.

Je donne la parole à Mme DAHLAB et ensuite à M. GOMES DE ALMEIDA.

**Mme DAHLAB** : je ne vais pas répéter. M. MARTENS a dit ce que je souhaitais dire, et M. BRINER aussi.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci.

M. GOMES DE ALMEIDA, vous avez la parole.

**M. GOMES DE ALMEIDA** : merci Mme la Présidente.

Vous avez indiqué que l'UDC ne soutient pas ses agriculteurs. Je tiens à préciser que c'est justement le contraire.

Il y a d'autres contradictions dans vos propos, vis-à-vis notamment de la rareté du pétrole. En mer de Chine, il y a plein de pétrole. En Alaska, il y a plein de pétrole. En Russie, il y a plein de pétrole.

Ensuite, vous avez parlé du climat. Je vous rappelle qu'en 250 après Jésus-Christ, il y avait des vignes en Islande. Ce n'est donc pas la première fois que nous avons des cycles pareils.

Ma question principale est la suivante : sachant que ce type de véhicule coûte à peu près CHF 1.5 mio par unité, plus le remplacement qui doit être effectué au niveau de ses batteries, si vous avez un parc de cinq véhicules vous en avez presque pour CHF 8 mios. Cela fait beaucoup de charges supplémentaires pour la Commune vu que nous avons déjà, à long terme, CHF 11 mios de dettes. Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. GOMES DE ALMEIDA.

Mme DAHLAB, vous avez la parole.

**Mme DAHLAB** : juste pour dire que c'est TRANSVOIRIE qui devrait adapter sa flotte de véhicules, ce n'est pas la Commune. La Commune paie TRANSVOIRIE pour qu'elle lève les poubelles.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci.

Je vous invite à poser vos questions, à avoir ce genre de débat en commission, si cette motion est prise en considération.

Je vous propose de voter ensemble la prise en considération et l'envoi en commission du génie civil et des équipements.



Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la M 185 – 22.06 et son envoi en commission sont priés de lever la main.

**La prise en considération de la motion M 185 – 22.06, Des camions poubelles électriques, est acceptée par 17 OUI (8 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 2 UDC, 1 I), 10 NON (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 2 ALTERNATIVE, 2 PLR) et 2 abstentions (1 PLR, 1 UDC).**

**Cette motion est envoyée en commission du génie civil et des équipements.**

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : nous passons au point suivant.

#### **11.D) POUR UN CATALOGUE DES PRODUITS DE LOCATION (M. BRINER ET MME BOBILLIER) (M 186 – 22.06)**

---

##### **POUR UN CATALOGUE DES PRODUITS DE LOCATION**

*Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Lors de différentes manifestations sur la commune, les associations peuvent être amenées à demander au Service guichet prestations des éléments de la voirie, tels que tentes, chapiteaux, barrières Vauban ou encore tables et bancs, sans oublier friteuses, frigos...*

*Bien que ce service soit très apprécié en soi, il faut **absolument** avoir un catalogue listant tous les éléments, avec pour chaque pièce :*

- le poids*
- les dimensions extérieures comme intérieures (ex : tente)*
- la consommation énergétique en watts*
- une illustration*
- le prix*
- le nombre d'éléments par palette (pour prévoir comment effectuer la dépose)*
- identifiant*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier*

##### **invite le Conseil administratif :**

- 1 à réaliser un catalogue des produits pouvant être loué contenant les indications (poids, dimension...);*
- 2 à publier ce document sur le site web de la commune ;*
- 3 à utiliser le format PDF/A (pdf normalisé par ISO).*

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : je donne la parole aux motionnaires, s'ils la souhaitent.

M. BRINER, vous avez la parole.

**M. BRINER** : cela m'est déjà arrivé plusieurs fois d'organiser des événements, entre autres j'ai repris la Fête du Village - je crois qu'elle s'appelle ainsi -, qui est en fait un vide-grenier. J'ai eu affaire à l'Administration et je souhaiterais pouvoir offrir de nouveaux outils à nos concitoyens.

Pour dire les choses plus clairement, c'est que la Commune dispose d'un certain nombre d'objets qu'elle loue. Par contre, il n'y a pas vraiment de description de ces objets.

Par exemple, nous allons prendre une tente. Est-ce que la table X va pouvoir entrer dans la tente Y ? On ne le sait pas. Quand on commence à s'occuper de l'aspect « électricité », quelle est la puissance demandée pour ce type de frigo ? Ce n'est pas mentionné.

Cette motion vise donc à mettre à disposition un catalogue des objets, de connaître leurs dimensions, leur poids, leur consommation, le cas échéant si c'est loué, le prix, et par lots de combien ils sont loués. Ce catalogue serait destiné aux citoyens, afin qu'ils puissent facilement effectuer des réservations.

C'est à ce titre-là que je vous invite tous à voter pour cette motion, qui m'arrangerait bien en tant qu'organisateur.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci beaucoup M. BRINER.

Je voulais juste dire en préambule que le Bureau propose un envoi en commission du génie civil et des équipements.

Je donne la parole à M. MAGNIN, Mme ROCH et ensuite à M. MARTENS.

**M. MAGNIN** : merci Mme la Présidente.

Je trouve l'idée assez intéressante parce que je crois qu'il existe un certain nombre de catalogues établis par le Conseil administratif, mais pour les retrouver c'est un peu la croix et la bannière.

Je pense effectivement que faire le tour et offrir des services un peu plus intelligents à nos communiens ce n'est pas une mauvaise idée.

Nous serons donc favorables à ce projet.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. MAGNIN.

Mme ROCH, vous avez la parole.

**Mme ROCH** : merci.

Pour avoir organisé plusieurs manifestations, je suis un petit peu surprise.

Lorsque j'appelle la Commune, elle m'envoie la liste, je mets des petites croix en regard du matériel dont j'ai besoin, le nombre voulu. Sur le formulaire de location, il y a tout le matériel qui est à disposition. S'il y a des questions, la Commune y répond.

Je ne suis pas contre un envoi en commission ou de faire un inventaire de ce que nous pouvons louer, mais je suis un petit peu surprise du manque d'informations que vous évoquez.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci Mme ROCH.

Je donne la parole à M. MARTENS.

**M. MARTENS** : merci Mme la Présidente.

Cela me paraît intéressant, mais je pense que c'est un projet que nous pourrions mettre en vote immédiat.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : d'accord, donc il y a une proposition de vote immédiat.

M. BRON, vous avez la parole.

**M. BRON** : pour moi, un envoi en commission s'impose, parce que les premiers à avoir besoin d'informations sont les commissaires et les Conseillers municipaux. Ce serait peut-être l'occasion, en commission, de savoir à qui la Commune loue son matériel, à quelles conditions, à quel prix.

Si nous établissons un catalogue, nous pourrions indiquer qu'il s'adresse aux sociétés communales, aux services de la Commune ou à tout public.

Je pense que l'envoi en commission s'y prête afin que nous puissions aussi réfléchir, à travers cette motion, sur la politique de prêt des affaires de la Commune.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. BRON.

M. MAGNIN, je vous passe la parole.

**M. MAGNIN** : je trouve qu'un envoi en commission est intéressant, parce que nous parlons pour certains de manifestations organisées par des associations.

Mais il n'y a pas seulement cela. Nous avons tout un lot d'outils qui peuvent être empruntés ou loués à nos services, et dont nous n'avons pas forcément connaissance facilement. C'est de cela dont il s'agit. Ce n'est pas tellement de savoir s'il y a des bancs, etc., car il y a des petites remorques qui peuvent être louées, en tout cas c'était le cas il y a un certain temps.

Je pense qu'il serait bien de pouvoir lister tout cela en commission. La réflexion de la somme des intelligences est toujours supérieure à la meilleure des intelligences présente, par conséquent plus nous serons à discuter de cela, meilleurs nous serons, si j'ose l'expression. Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. MAGNIN.

Je donne la parole à M. MARTENS et ensuite à M. BRINER.

**M. MARTENS** : tout ce que je voulais dire, c'est que ce n'est pas tellement le sujet de la motion de savoir à qui, comment, etc.

La motion demande un catalogue de ce qui peut être loué. Donc, je ne vois pas comment la commission pourrait aller dans les dépôts et mesurer toutes les tables, etc.

Je persiste donc avec mon vote immédiat.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci. M. BRINER.

**M. BRINER** : en fait, c'est une idée qui me vient maintenant, mais il est vrai que j'ai rencontré d'autres problèmes, de disposer par exemple des plans des écoles, pour savoir où se trouve l'électricité, comment on enclenche l'électricité.

Ce ne sont pas des éléments qui sont mentionnés directement dans ma motion, mais s'ils peuvent y être ajoutés, dans ce cas-là je serais en faveur de l'envoi en commission.

Si on se restreint juste à établir un catalogue, je suis sûr que l'Administration sera faire au mieux.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. BRINER.

Du coup, nous avons toujours le vote immédiat qui est proposé.

Je vous propose de voter déjà sur la prise en considération.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la motion M 186 – 22.06 sont priés de lever la main.

**La prise en considération de la motion M 186 – 22.06, Pour un catalogue des produits de location, est acceptée par 27 OUI (8 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 1 ALTERNATIVE, 3 PLR, 2 UDC, 1 I) et 2 abstentions (1 ALTERNATIVE, 1 UDC).**

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : je vous propose pour commencer de voter sur l'envoi en commission.

Celles et ceux qui acceptent l'envoi en commission du génie civil et des équipements de la motion M 186 – 22.06 sont priés de lever la main.

M. STAUB, éclairez-nous !

**M. STAUB, Conseiller administratif** : il y a de multiples tactiques. Si vous voulez un vote immédiat, vous votez contre l'envoi en commission. Puis il y aura un vote final de la motion.

En résumé, si vous votez pour l'envoi en commission, vous voulez la traiter en commission. Si vous votez contre, il y aura un vote immédiat.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci.

Comme cela était proposé, je vous propose de voter dans un premier temps sur l'envoi en commission.

Celles et ceux qui acceptent cette proposition sont priés de lever la main.

**L'envoi en commission du génie civil et des équipements de la motion M 186 – 22.06, Pour un catalogue des produits de location, est accepté par 19 OUI (6 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 1 ALTERNATIVE, 3 PLR, 3 UDC), 9 NON (8 SOCIALISTES, 1 I) et 1 abstention (1 ALTERNATIVE).**

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : nous pouvons passer au point 12) de l'ordre du jour.

## 12. RÉSOLUTIONS

---

### 12.A) MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTRAPARLEMENTAIRES DE LA LÉGISLATURE 2020-2025 (R 180 – 22.06)

---

#### **MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTRAPARLEMENTAIRES DE LA LÉGISLATURE 2020 - 2025**

*Vu les articles 13 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier ;*

*vu l'article 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*vu l'article 10, alinéa 2, lettre a des statuts de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV) du 25 septembre 2021 ;*

*vu la résolution R 002 – 20.06, Désignation des membres des commissions et représentations extraparlamentaires de la législature 2020 - 2025, du 2 juin 2020 ;*

*vu la démission de Mme Monique AMBROSIO du Conseil de fondation de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV) ;*

*sur proposition du groupe de l'ALTERNATIVE VERNIER ;*

*le Conseil municipal*

#### **déclare :**

*désigner Mme Yvette ANGELOZ, comme représentante du groupe de l'ALTERNATIVE VERNIER au sein du Conseil de fondation de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV), pour le restant de la législature 2020 - 2025.*

**Mme BUNTSCHU, Présidente :** le Bureau vous propose de voter cette résolution immédiatement.

Mais auparavant vous devez vous prononcer sur la prise en considération de ce texte.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la résolution R 180 – 22.06 sont priés de lever la main.

**La prise en considération de la résolution R 180 – 22.06, Modification dans la désignation des membres des commissions et représentations extraparlamentaires de la législature 2020 - 2025, est acceptée par 29 OUI, soit à l'unanimité.**

**Mme BUNTSCHU, Présidente :** je passe la parole à M. ANGELOZ pour lire le déclare.

**M. ANGELOZ, Secrétaire :** merci Mme la Présidente.

*le Conseil municipal,*

**déclare :**

*désigner Mme Yvette ANGELOZ, comme représentante du groupe de l'ALTERNATIVE VERNIER au sein du Conseil de fondation de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV), pour le restant de la législature 2020 - 2025.*

**M. ANGELOZ, Secrétaire :** j'en ai terminé.

**Mme BUNTSCHU, Présidente :** merci M. ANGELOZ.

Celles et ceux qui acceptent la résolution R 180 – 22.06 sont priés de lever la main.

**La résolution R 180 – 22.06, Modification dans la désignation des membres des commissions et représentations extraparlimentaires de la législature 2020 - 2025, est acceptée par 29 OUI, soit à l'unanimité.**

**Mme BUNTSCHU, Présidente :** nous passons au point 13) de l'ordre du jour.

### 13. INTERPELLATIONS

---

**Mme BUNTSCHU, Présidente :** nous n'avons pas d'interpellation.

Nous pouvons passer au point 14) de l'ordre du jour.

### 14. QUESTIONS ÉCRITES

---

**Mme BUNTSCHU, Présidente :** nous n'avons pas reçu de question écrite.

Nous passons donc au point 15) de l'ordre du jour.

### 15. QUESTIONS ORALES

---

**Mme BUNTSCHU, Présidente :** Mme ROCH, vous avez la parole.

**Mme ROCH :** merci. Plus que des questions orales, ce sont des remarques. M. BUSCHBECK connaît déjà l'une de celles-ci mais il y en a une deuxième.

Concernant les routes aux Avanchets, certains miroirs ont été enlevés et il s'avère qu'ils manquent, mettant en danger les piétons et les voitures, en tout cas les gens qui circulent au sein de la cité.

Le premier est à la sortie des Avanchets, sur l'avenue Louis-Casaï, qui permettait aux automobilistes sortant de la cité de voir les piétons arriver puisque la sortie est un petit peu coudée. Les automobilistes ne voient pas les piétons qui empruntent le passage pour piétons et c'est dangereux.

Le deuxième est à la sortie du tunnel en descendant l'avenue De-Baptista, au premier rond-point juste après le tunnel, direction rue du Grand-Bay. Il y a aujourd'hui des places de parking, qui n'existaient pas auparavant, et qui cachent l'arrivée des véhicules. Là aussi, il y avait un miroir qui permettait aux personnes roulant dans le rond-point d'apprécier si une voiture arrivait.

Aujourd'hui, ces deux miroirs n'existent plus. Il y a déjà eu des accidents heureusement sans gravité, uniquement de la tôle froissée. Mais n'attendons pas que la situation devienne plus grave.

Si les miroirs ne peuvent pas être remis pour une raison X ou Y, il faut absolument que cela soit réétudié ou en tout cas pris en considération pour éviter les accidents à venir.

Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci Mme ROCH.

Y a-t-il une réponse ? M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

**M. BUSCHBECK, Conseiller administratif** : je vous remercie pour la question.

Le miroir à l'avenue Louis-Casaï va être remis le plus rapidement possible. Il est commandé, mais actuellement il est difficile d'avoir des garanties de délai dans les livraisons.

Pour l'autre, je n'en avais pas entendu parler. Mais en règle générale, quand on est dans une zone où on cherche à modérer la circulation, on essaie d'éviter de poser des miroirs pour obliger les automobilistes à ralentir, qu'ils n'arrivent pas à toute bombe en regardant dans le miroir.

Dans la pratique, on essaie donc d'éviter de poser des miroirs. Ceux-ci sont normalement positionnés à la sortie des parkings quand c'est indispensable, et sur le domaine public, dans les croisements, on ne met plus de miroirs.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. BUSCHBECK.

M. AMBROSIO, vous avez la parole.

**M. AMBROSIO** : merci Mme la Présidente.

C'est une question qui s'adresse à M. BUSCHBECK, ou à quelqu'un d'autre.

Y a-t-il une planification du remplacement des véhicules de la flotte communale quand ils arrivent en bout de course ? Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : M. BUSCHBECK, avez-vous une réponse ?

**M. BUSCHBECK, Conseiller administratif** : nous vous répondrons en commission du génie civil et des équipements.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : je donne maintenant la parole à Mme GRABER.

**Mme GRABER** : merci Mme la Présidente.

Ma question concerne le parc de Balexert qui est très fréquenté par cette chaleur mais les jeux d'eau ne fonctionnent pas. J'aimerais savoir pourquoi ?

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci Mme GRABER. Avons-nous une réponse du Conseil administratif ?

M. STAUB, vous avez la parole.

**M. STAUB, Conseiller administratif** : en fait c'est une particularité. C'est le Service des sports qui s'en occupe mais c'est M. BUSCHBECK qui a la réponse. Il vient de me souffler que la pompe a eu un problème et qu'une pièce a été commandée pour la réparer mais elle n'a pas encore été livrée.

Nous en sommes désolés, mais nous ne pouvons pas faire de miracle face à cela.

Cette pompe est régulièrement entretenue par les équipes du Service des sports. Malheureusement, il y avait une pièce défectueuse.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. STAUB.

Je donne la parole à Mme DAHLAB.

**Mme DAHLAB** : merci.

Deux questions concernant les promotions. Premièrement, pourquoi ce ne sont plus les bus TPG qui emmènent les élèves à Vernier-Village mais des cars ?

Et deuxième question. Si les températures montrent trop, est-il prévu d'annuler le cortège ? Si oui, à quelle température ?

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : Messieurs les Conseillers administratifs, qui veut prendre la parole ?

**M. STAUB, Conseiller administratif** : je peux répondre à la deuxième question. Nous avons déjà eu la situation il y a quelques années, les plus anciens d'entre nous s'en souviendront.

Nous avons différents niveaux de mesures. Évidemment, à partir d'une certaine température, nous annulerons le cortège. Mais nous avons mis en place une série de mesures. Nous aurons notamment des brumisateurs et des équipes avec des moyens pour rafraîchir les enfants. Donc, nous avons des solutions.

Le cortège de cette année est relativement court. Nous essayons un nouveau parcours et le reste du temps les enfants seront dans le parc de la Mairie et profiteront de la fraîcheur.

Évidemment, s'il fait 45 degrés, nous annulerons le cortège.

Mais contrairement à la Ville de Genève ou d'autres communes, nous avons maintenu le cortège. Nous avons en effet pu mettre en place des mesures que d'autres communes ne pouvaient pas parce qu'elles ne bénéficient pas d'un parc aussi bien ombragé et ne disposent pas de brumisateurs, par exemple.

Et puis la Protection civile peut aussi intervenir.

La réponse est que le bien des enfants, des parents, et des personnes qui font ensuite la fête, ainsi que leur sécurité, sont bien évidemment pris en compte et sont la priorité des autorités, et que des mesures existent pour les assurer.



Je le répète, l'espace dédié aux enfants, à savoir le parc de la Mairie, est bien ombragé.

Pour les bus TPG, nous n'avons pas la réponse ici. Je suis désolé mais nous vous répondrons après les Promotions.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. STAUB.

Je donne la parole à M. AUBERT.

**M. AUBERT** : merci Mme la Présidente.

Une question pour M. BUSCHBECK, je pense. La barrière de la passerelle qui va du Lignon au chemin Nicolas-Bogueret a été changée. Il y a plusieurs éléments de l'ancienne barrière qui traînent au fond du nant des Grebattes. Serait-il possible de les enlever ? Pour quelles raisons sont-ils entassés là depuis plusieurs mois ?

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. AUBERT.

M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

**M. BUSCHBECK, Conseiller administratif** : je vous remercie.

Il y a eu effectivement une chute d'arbre sur cette passerelle qui a nécessité qu'elle soit refaite.

En revanche, et c'est là qu'est peut-être la confusion, cette passerelle, de même que le fond du ruisseau, appartiennent au Comité central du Lignon qui a également commandé les travaux.

Nous lui demanderons de faire évacuer les éléments en contre-bas pour éviter que les déchets s'amoncellent sous cette passerelle.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. le Conseiller administratif.

Je passe maintenant la parole à M. GOMES DE ALMEIDA.

**M. GOMES DE ALMEIDA** : merci Mme la Présidente.

En venant ici, je suis passé par le parc « Au Moulin ». Là, un jeune Kosovar avec de nombreuses cicatrices m'a proposé d'acheter du cannabis.

Ma question est la suivante : est-il possible d'augmenter les patrouilles de la Police municipale vu qu'il y avait de nombreux adolescents sur place ?

Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : M. STAUB, vous avez la parole.

**M. STAUB, Conseiller administratif** : dont acte. Le deal est interdit en Suisse. Nous faisons toujours des patrouilles, et nous serons attentifs au secteur du Moulin.

Je vous rappelle que la consommation de cannabis a été dépénalisée et je vous invite à lire l'article de l'ancienne Présidente de la Confédération, Mme Ruth DREIFUSS, sur la question du cannabis. Cela peut être intéressant par rapport à la politique que nous pourrions mener sur cette question.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. STAUB.

Y a-t-il d'autres questions ? Mme OSMAN WATA puis Mme TAS POLAT.

**Mme OSMAN WATA** : merci. J'avais une question concernant les travaux sur la route qui va du viaduc de l'Écu jusqu'à Vernier. Je sais que c'est une route cantonale et que cela ne dépend pas du Conseil administratif.

Néanmoins, les travaux qui sont en train d'être réalisés rendent la circulation extrêmement dangereuse pour les vélos car la piste cyclable s'arrête abruptement, que les automobilistes sont pressés de rentrer chez eux tout à fait légitimement et qu'ils ont peu de patience. Il n'y a pas de place pour les vélos, sauf à circuler sur le trottoir, ce qui n'est évidemment pas conseillé.'

Je me demandais si le Conseil administratif avait un moyen de faire remonter cette problématique au Canton pour améliorer juste ce petit tronçon qui n'est certes pas très long mais qui me paraît assez peu praticable.

Merci.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci. M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

**M. BUSCHBECK, Conseiller administratif** : merci Mme la Présidente.

Le problème a effectivement été identifié. C'est une route cantonale. Nous avons également été un peu surpris de la façon un peu cavalière dont ils ont traité les aménagements et les voies de déviation pour les cyclistes. Mais pas seulement. Pour les piétons également. La traversée est totalement insatisfaisante puisqu'elle les fait atterrir dans le chantier. Cela demande de faire un détour énorme pour traverser l'avenue de Châtelaine.

Nous allons donc interpellier le Canton pour améliorer cela dans les meilleurs délais, mais je crains que les travaux soient terminés au moment où le Canton prendra des mesures !

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci M. BUSCHBECK.

Mme TAS POLAT, vous avez la parole.

**Mme TAS POLAT** : merci Mme la Présidente.

Ma question concerne le parc de Balexert où les WC publics sont fermés depuis plusieurs semaines. Malheureusement, les enfants ne savent pas où aller et ils n'ont pas accès au bâtiment du Jardin Robinson s'ils ne sont pas inscrits dans cette structure.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci.

M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

**M. BUSCHBECK, Conseiller administratif** : le problème est connu. Pour les WC, il y a des problèmes de garantie d'entretien que nous devons réaliser. C'est dans le viseur du Conseil administratif et nous faisons au plus vite pour régler le problème.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci.

Y a-t-il d'autres questions ? Cela ne semble pas être le cas.

Je passe la parole à M. AGRAMUNT pour des réponses.

**M. AGRAMUNT, Maire** : merci Mme la Présidente.

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, Mme ROCH avait posé une question orale et nous lui avons promis que nous y reviendrions. C'était une question en lien avec les publications de l'ActuVernier par rapport à la remise des articles après les vacances de Pâques occasionnant quelques soucis en tout cas pour Mme ROCH.

J'ai demandé au service de voir ce qu'il s'était passé par rapport à ce couac. Dans les discussions qui avaient eu lieu au Conseil municipal, l'exemple concret donné était que les articles politiques auraient été rendus le 25 avril. Le service a vérifié et ce n'était pas un article politique. C'était un article pour un club de boxe.

Mme ROCH, j'ai le rétroactif de mes services qui me disent le contraire. Mais c'est possible. Peut-être que vous avez envoyé. C'était dans votre boîte de courriers à envoyer et il n'est pas parti.

En tout cas, les services n'ont reçu votre demande politique que le mercredi 27 avril. Donc deux jours plus tard que la fin du délai. Si vous ne le savez pas, les articles ont une échéance pour les déposer au vendredi. Si les partis font la demande, que ce soit le vendredi, le samedi, même le dimanche, pour une prolongation au lundi, celle-ci est systématiquement acceptée par le Service de la culture et de la communication.

Dans le cas d'espèce, l'article dont vous avez parlé concernait l'article sur le Championnat de boxe suisse qui a quand même été publié, et celui concernant la politique pour le MCG était celui envoyé au service, selon le tracé, le 27 avril à 11h14.

**Mme BUNTSCHU, Présidente** : merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres réponses ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous souhaite un très bel été à toutes et tous et je lève notre séance à 22h39. Merci.

La séance est levée à 22h39.

Claude ANGELOZ  
Secrétaire

Mélina BUNTSCHU  
Présidente